



Coopération technique
entre pays en développement

Distr.
GÉNÉRALE

TCDC/9/2
7 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DE HAUT NIVEAU POUR L'EXAMEN DE
LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS
EN DÉVELOPPEMENT

Neuvième session

New York, 30 mai-2 juin 1995

Point 5 de l'ordre du jour*

EXAMEN DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DE
BUENOS AIRES ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ DE HAUT NIVEAU
EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SUD

RÉSUMÉ

Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 1, 3 et 7 de la décision 8/1 du Comité de haut niveau concernant :

a) Les renseignements fournis concernant les progrès accomplis par les gouvernements en ce qui concerne leurs activités de coopération technique entre pays en développement;

b) Les progrès réalisés par le système des Nations Unies pour le développement dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires en vue de promouvoir et mettre en oeuvre la CTPD, notamment les actions entreprises sur la base des recommandations de la Commission Sud.

Le présent rapport contient une analyse des renseignements reçus par le Groupe spécial de la CTPD, un résumé des nouvelles tendances qui se sont dégagées au cours de la période considérée et les conclusions et recommandations de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

* TCDC/9/L.1.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	3
II. RENSEIGNEMENTS REÇUS DES GOUVERNEMENTS CONCERNANT LEURS ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT	6 - 53	3
A. Politiques, mécanismes et activités de sensibilisation en matière de CTPD	10 - 19	4
B. CTPD bilatérale	20 - 38	7
C. Financement de la CTPD	39 - 43	13
D. Champ de la CTPD	44 - 48	16
E. Rôle des pays développés	49 - 53	18
III. PROGRÈS RÉALISÉS PAR LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DE BUENOS AIRES ET SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SUD	54 - 151	19
A. Organismes des Nations Unies autres que le PNUD	54 - 96	19
B. Progrès accomplis par le PNUD	97 - 151	33
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	152 - 162	48
ANNEXE		
Liste des pays et organisations ayant fourni des renseignements		53

I. INTRODUCTION

1. Il est désormais d'usage d'inclure les rapports biennaux sur les progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires en vue de promouvoir et mettre en oeuvre la coopération technique entre pays en développement (CTPD)¹ dans la documentation à l'intention du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement. Conformément à la méthode retenue aux fins de l'établissement des rapports destinés au Comité, le Groupe spécial de la CTPD sollicite des renseignements auprès des pays membres – développés et en développement, des bureaux régionaux et autres divisions et groupes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des organismes du système des Nations Unies pour le développement et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales particulièrement actives dans le domaine de la CTPD. Au paragraphe 10 de sa décision 7/5, le Comité de haut niveau a demandé que soit établi, pour les sessions à venir, un seul document sur le sujet. Par ailleurs, au paragraphe 3 de sa décision 8/1, il a demandé qu'il soit rendu compte dans le rapport des progrès accomplis dans l'application des recommandations pertinentes formulées par la Commission Sud dans son rapport intitulé "Le défi au Sud"².

2. À la mi-octobre 1994, le Groupe spécial de la CTPD a envoyé cinq questionnaires aux pays membres, aux organismes du système des Nations Unies et à d'autres organisations. À la fin de mars 1995, 40 pays en développement, 4 pays développés, 16 organismes du système des Nations Unies pour le développement et 10 organisations intergouvernementales avaient fourni les renseignements demandés. On trouvera à l'annexe au présent rapport la liste des pays et organisations en question. Les renseignements reçus sont plus ou moins exhaustifs.

3. Les renseignements reçus des pays, complétés par ceux fournis par les bureaux régionaux du PNUD et quelques organisations intergouvernementales, font apparaître certaines tendances générales dans la promotion et la mise en oeuvre de la CTPD, qui sont évoquées au chapitre II du présent rapport.

4. Le chapitre II rend compte des activités des organismes du système des Nations Unies pour le développement. Il s'articule en deux sections, l'une consacrée aux activités du PNUD, et l'autre à celles des autres organismes.

5. Le dernier chapitre contient les conclusions et recommandations formulées par l'Administrateur du PNUD. On y évoque brièvement aussi dans ses grandes lignes l'application de la stratégie définie par le PNUD aux fins de la mise en oeuvre de la CTPD dans les années 90. Enfin, on y formule des observations touchant diverses questions, dont le rôle des femmes dans le développement, la coopération Sud-Sud et la CTPD avec les pays en transition.

II. RENSEIGNEMENTS REÇUS DES GOUVERNEMENTS CONCERNANT LEURS ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

6. Les gouvernements des pays en développement ont été priés de fournir, pour la période considérée (1993 et 1994), des renseignements sur leurs politiques, mécanismes et ressources en matière de CTPD, et de faire rapport sur les

/...

activités de promotion et opérationnelles qu'ils ont entreprises. Ils étaient censés renseigner sur les accords de CTPD multilatéraux et bilatéraux, leur participation aux réseaux de CTPD, l'évaluation ou l'inventaire de leurs besoins et capacités en matière de CTPD, ainsi que sur les missions de planification et activités de sensibilisation. Ils étaient également invités à émettre des suggestions sur le mécanisme de la CTPD et son renforcement.

7. Les gouvernements des pays développés ont été priés d'indiquer dans quelle mesure ils avaient recours à la CTPD et appuyaient ce mécanisme, par exemple, en le finançant directement ou indirectement. Ils ont également été invités à fournir des informations sur les politiques mises en oeuvre ou envisagées pour favoriser la CTPD.

8. Les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales (ONG) ont été priées d'indiquer quelle place elles faisaient à la CTPD à leurs activités de développement, de décrire les progrès accomplis dans ce domaine, et d'en donner des exemples sur la base de leur expérience et de leur compétence en la matière. Leurs réponses sont venues compléter les renseignements reçus des pays.

9. On trouvera ci-après un résumé des politiques et activités entreprises en matière de CTPD par les pays qui ont fourni des informations.

A. Politiques, mécanismes et activités de sensibilisation en matière de CTPD

10. Tous les pays en développement qui ont répondu aux questionnaires, à l'exception du Cambodge et de Madagascar, ont signalé qu'ils avaient mis en place, sous une forme ou une autre, des centres de promotion de la CTPD, établis pour la plupart au sein du ministère ou de l'organisme chargé de l'économie et de la planification. Dans certains pays, le Centre national de promotion de la CTPD relève d'un autre ministère ou bureau : ministère des affaires étrangères, ministère de l'industrie et du développement ou ministère des finances, secrétariat du Conseil des ministres, cabinet du premier ministre ou du président, ou commission de la science et de la technique. Il s'agit généralement d'un petit service, pour lequel la CTPD n'est qu'une fonction parmi tant d'autres. Il existe toutefois des agences bien structurées spécialisées dans la coopération technique, telles l'Agence tunisienne pour la coopération technique et l'Agence turque pour la coopération. Certains pays dont l'Azerbaïdjan, le Myanmar, l'Ouganda, le Togo et l'Ukraine, ont déclaré s'être dotés de centres de promotion au cours de la période considérée. Tous les pays ayant répondu s'accordent à souligner la nécessité de renforcer les centres nationaux de promotion.

11. Entre autres obstacles à une action efficace des centres nationaux de promotion de la CTPD, on a cité le manque de personnel qualifié et de moyens financiers, l'absence de coordination au sein de l'administration et la méconnaissance de la CTPD, et partant, l'incapacité de tirer pleinement parti de la CTPD en raison d'un appui insuffisant.

12. En revanche, d'autres pays, le Venezuela et l'Indonésie par exemple, ont témoigné de manière fort intéressante de l'efficacité des centres de promotion.

Ces deux pays sont voués à la CTPD. Le Venezuela fournit une assistance généreuse aux pays voisins et défend résolument la coopération régionale. L'Indonésie a pour pratique d'offrir à de nombreux pays sa coopération technique dans les domaines où elle excelle, et oeuvre en faveur de l'intégration régionale. Tous deux ont créé des centres nationaux de promotion de la CTPD, au Ministère de la planification pour le Venezuela, au Ministère des affaires gouvernementales pour l'Indonésie. Le Venezuela a mis en place un programme d'aide à l'intention d'un certain nombre de pays qui lui achètent du pétrole. En 1994, malgré la crise budgétaire, le montant affecté à ce programme s'est élevé à 117 millions de dollars des États-Unis. Dans le cadre du programme de CTPD qu'il poursuit avec de nombreux pays de la région, le Venezuela alloue périodiquement à plusieurs agences des crédits budgétaires bien déterminés. Par ailleurs, le Centre de promotion de la CTPD exécute à cette fin un projet général financé par le PNUD. De nombreux organismes dispensent une formation et offrent des bourses aux ressortissants des pays voisins. En outre, le Venezuela a mis en place un programme de coopération technique destiné spécialement aux États d'Amérique centrale et des Caraïbes. Bien que le pays participe activement à la CTPD, aucun organisme gouvernemental n'est chargé de coordonner les activités des différents organismes ni même d'en dresser un bilan complet. Le Centre national de promotion ne s'intéresse à la CTPD que dans la mesure où le Ministère de la planification y participe. Quant à l'Indonésie, elle propose sa coopération technique dans certains domaines : planification familiale, aménagement des espaces urbains, soins de santé primaires, gestion de la dette, industrie sucrière, sécurité alimentaire et éducation de base. À la différence du Venezuela, toutes les activités de coopération technique entreprises par l'Indonésie sont approuvées et supervisées par le Centre national de promotion de la CTPD, où sont représentés les Ministères des affaires étrangères, des finances et des affaires gouvernementales ainsi que l'entité nationale chargée de la planification. Le Centre fait également office d'agent d'exécution d'un projet de CTPD bénéficiant d'un chiffre indicatif de planification (CIP) élevé. Sans être aussi importantes qu'au Venezuela, il s'en faut de beaucoup que les ressources nationales consacrées à la CTPD en Indonésie soient utilisées de manière cohérente et sans doute plus rentable dans des résultats plus tangibles.

13. Dans nombre de pays, il semblerait que l'on saisisse mieux le sens de la mission des centres nationaux de promotion de la CTPD. Certains pays, dont l'Éthiopie, l'Indonésie, le Népal, le Pakistan, le Pérou et la Tunisie ont souligné la nécessité de renforcer les centres de promotion, en mettant l'accent sur leur rôle de source d'information sur la CTPD. Le Pakistan a suggéré à cet effet d'organiser périodiquement des échanges avec des dispositifs jugés mieux organisés, comme ceux de la Chine, de l'Indonésie et de la Thaïlande. Plusieurs pays, dont Chypre, l'Ouganda, le Pakistan, le Togo, la Tunisie et la Turquie, ont affirmé qu'ils souhaitaient vivement établir des contacts entre les centres régionaux de promotion. Quatre pays, l'Azerbaïdjan, le Cambodge, le Togo et l'Ukraine, ont sollicité une assistance en vue de la création de centres nationaux de promotion de la CTPD.

14. Si la majorité des pays n'ont pas encore de politique cohérente en matière de CTPD, on s'accorde à en reconnaître l'importance. Certains pays, comme la Bolivie, Chypre, l'Équateur, le Myanmar, l'Ouganda, le Pérou et la République arabe syrienne, ont souligné une fois de plus la nécessité de pouvoir compter sur l'appui politique des plus hautes sphères de l'État. Quelques pays, dont

l'Azerbaïdjan et l'Ouganda, se sont joints au nombre des pays qui, comme l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, le Pérou, la Tunisie et la Turquie, ont déjà adopté une politique claire en la matière. Quelques autres pays, Madagascar et le Togo par exemple, ont recensé les branches d'activité qui se prêteraient le mieux à la CTPD. La Colombie et le Pérou ont souligné que l'on contribuerait grandement à la mise en oeuvre de la CTPD en déterminant clairement les branches d'activité et les pays les mieux adaptés à cette fin. Plusieurs pays, dont le Bénin, la Chine, la Mauritanie, le Népal, le Paraguay, Samoa, le Sénégal, le Togo, l'Uruguay et le Venezuela, ont proposé de mettre en route, dans un proche avenir, des programmes de sensibilisation; le Pakistan compte lancer un programme de ce type dans ses capitales de province.

15. En Amérique latine, le système économique latino-américain (SELA) s'applique à élaborer des stratégies de CTPD pour la région. La réunion des responsables de la coopération technique dans la région, organisée par le SELA en 1993 à Caracas, a axé son attention sur cette question. La réunion de 1994, tenue à La Paz, a adopté une méthodologie applicable à la programmation, à la négociation, au suivi et à l'évaluation de la CTPD. L'action ainsi entreprise à l'échelon régional a permis de formuler des politiques nationales, de renforcer les centres nationaux de promotion de la CTPD et de développer la CTPD bilatérale.

16. Les pays s'attachent tout spécialement à recenser les besoins et capacités, essentiellement en vue de faciliter l'exécution des programmes de coopération technique. Quelques-uns d'entre eux cherchent en particulier à faire connaître leurs capacités; des pays comme le Chili, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et la Turquie, y pourvoient par la voie diplomatique. Parmi les pays en développement ayant fourni des renseignements, rares sont ceux qui, comme le Bahreïn, le Cambodge, Chypre, Maurice et le Paraguay, n'ont pas établi, répertorié sous une forme ou une autre, leurs besoins et capacités. L'Éthiopie, le Pakistan, le Pérou, Singapour, la Tunisie et la Turquie s'attachent à mettre régulièrement à jour l'information disponible sur les capacités nationales. L'Indonésie et la Malaisie, qui ne tiennent pas de répertoire, font régulièrement connaître leurs capacités. La Mauritanie s'est dotée d'un centre de promotion de la CTPD à la suite d'une opération d'analyse et programmation nationales de la coopération technique (NATCAP), et procède actuellement à l'évaluation de ses besoins et capacités. L'initiative prise par son Groupe spécial de la CTPD d'établir des répertoires nationaux a suscité l'intérêt de plusieurs pays.

17. La Turquie a souligné le rôle important que peuvent jouer des centres hautement spécialisés dans la promotion de la CTPD. Elle a confirmé que l'aide apportée par le PNUD à l'occasion de la mise en place d'organismes nationaux lui avait permis de prêter sa coopération technique à d'autres pays. Certains de ces organismes, qui prennent désormais une part active à la CTPD, sont l'Institut technique du Moyen-Orient, le Centre de recherche et d'exploration des ressources minérales, l'Association des petites et moyennes entreprises, le Centre des plantes médicinales, le Centre de recherche médicale expérimentale et appliquée, l'Institut turc de normalisation et le Centre textile Sumerbank.

18. La Malaisie a cité des organismes du même type, notamment le Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique et le Centre de formation des

instructeurs et du personnel qualifié, qui, à ses yeux, sont de précieux instruments au service de la CTPD. L'Indonésie a souligné le rôle important des organismes régionaux et nationaux dans la promotion de la CTPD. La Tunisie a également reconnu l'utilité des centres régionaux et nationaux hautement spécialisés. La Chine a affirmé que les organismes créés par le Gouvernement et le PNUD étaient un outil précieux pour l'exécution de la CTPD, et, à titre d'exemple, en a mentionné quelques-uns engagés dans les domaines d'activité ci-après : biogaz, pêche, énergie hydraulique, soins de santé de base, sériciculture, conservation de la viande, et érosion et sédimentation du sol.

19. Le Pérou a fait état d'un recul de la participation des pouvoirs publics à la recherche-développement, dont pâtissaient de nombreux centres d'études avancées. Le Venezuela a également jugé qu'il fallait renforcer ses centres le plus rapidement possible, afin qu'ils puissent continuer de s'acquitter de la tâche importante à laquelle ils sont occupés, à savoir la formation de personnel en provenance d'autres pays de la région.

B. CTPD bilatérale

20. Pour un grand nombre de pays qui ont fourni des renseignements, la CTPD est un mécanisme dynamique des relations bilatérales. Elle s'effectue essentiellement dans le cadre d'accords bilatéraux dans les domaines technique, économique, commercial, scientifique ou pédagogique. Certains de ces accords sont conclus entre des organismes. Le Turkish Standards Institute, par exemple, indique avoir conclu six accords de coopération avec différents pays (Bulgarie, Cuba, Inde, République de Moldova, Mongolie et République de Corée). Par ailleurs, de nombreux pays entreprennent des activités de CTPD par la voie bilatérale ou multilatérale, dans le cadre d'accords régionaux et intergouvernementaux : Organisation de l'unité africaine (OUA), Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), Commission de l'océan Indien (COI) et Zone d'échanges préférentiels des États d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe dans le cas de Maurice, Conseil de coopération du golfe dans le cas du Barheïn, et Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le cas du Paraguay. Même les pays qui ont une longue expérience des accords bilatéraux, comme le Chili, la Malaisie ou la Turquie, exécutent la plupart de leurs activités bilatérales de CTPD sous l'égide d'une instance intergouvernementale.

21. Nombre d'accords bilatéraux de coopération sont polyvalents et portent création de commissions mixtes pour l'établissement et l'examen annuels ou périodiques de programmes de travail. Il existe également des accords de coopération bilatéraux à vocation sectorielle, qui intéressent par exemple l'agriculture, le tourisme et la culture. Conclues d'ordinaire pour une durée déterminée, par exemple deux ou cinq ans, ces accords sont souvent reconduits.

22. Le SELA, qui a fait oeuvre de pionnier de la CTPD dans la région, continue à appuyer diverses initiatives dans ce domaine. Plusieurs pays ont rendu compte d'activités lancées ou appuyées par cette entité. Le SELA organise la réunion annuelle des responsables de coopération technique dans la région. Par ailleurs, dans divers pays, il coordonne les activités entreprises dans les domaines suivants : développement de la technologie de la santé, questions

relatives à la dette, telles la conversion des créances et pratiques des organismes internationaux de prêt, et, dans le domaine du commerce, normes écologiques et pratiques déloyales.

23. Le Mexique s'est doté d'un programme spécial de CTPD dans le cadre multilatéral de l'Organisation des États américains (OEA). Les ressources qu'il a mises à la disposition du secrétariat de l'OEA sont utilisées aux fins suivantes : a) appui aux secteurs de production des pays les moins développés de la région, le Mexique offrant une coopération technique et b) appui aux secteurs de production mexicains, notamment la petite et moyenne industrie, grâce à la formation extérieure et à la consultation technique.

24. L'Argentine a eu la même initiative. Elle a créé un fonds, le Fonds argentin de coopération horizontal et, en 1992, elle a versé au secrétariat de l'OEA un premier dépôt de 900 000 dollars. Les ressources du Fonds s'élèvent maintenant à 3,2 millions de dollars. Selon le rapport établi par le secrétariat de l'OEA, 124 demandes de coopération horizontale ont jusqu'ici été approuvées, pour un montant total de 1,2 million de dollars. De nombreux pays, tels la Bolivie, l'Équateur, le Paraguay et le Pérou, ont fait état de quelques-unes de ces activités, notamment dans les domaines suivants : formation, services d'experts, échanges de matériel et de technologie.

25. La Chine, activement engagée dans la CTPD, s'est dotée de trois départements nationaux pour la gérer. Le Département des relations internationales, chargé d'arrêter les grandes orientations et de formuler des stratégies, est doté d'un budget annuel de 100 000 dollars. Le Département de l'aide aux pays étrangers fournit une assistance technique aux autres pays; son budget est de 600 000 dollars. Le Centre international pour les échanges économiques et techniques gère l'aide reçue de l'extérieur et fait office d'agent d'exécution des projets financés à l'aide des ressources du CIP. Ces trois départements relèvent du Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique, et leurs activités font l'objet d'une excellente coordination dans le cadre de la politique nationale en matière de CTPD.

26. À l'initiative du Venezuela, on a mis en place un mécanisme novateur pour la CTPD et la coopération économique entre pays en développement (CEPD). Baptisé "Programme Bolivar", il est opérationnel depuis avril 1993. Il est décrit ci-après de manière assez détaillée, car il peut devenir un instrument très efficace pour la CTPD et la CEPD. Dès sa mise en place, le Programme a fait l'objet sous l'égide de l'ONU d'une évaluation externe, achevée en juillet 1994, qui a porté sur ses mécanismes, ses procédures et son organisation internes.

27. Le Programme Bolivar réunit des partenaires de divers pays de la région, intéressés à créer des entreprises ou à améliorer le fonctionnement d'entreprises existantes, qui oeuvrent au progrès dans les domaines suivants : recherche technologique, innovation dans la production industrielle, expansion des débouchés et avantages concurrentiels dans la production. Cette collaboration s'effectue généralement entre des entreprises privées ou des instituts de recherche, mais peut également prendre la forme de coentreprises mettant en présence les secteurs public et privé.

28. Le Programme Bolivar est né d'une décision prise en 1987 par les chefs d'État du Groupe de Rio, désireux de resserrer les liens entre les secteurs public et privé dans le domaine du développement technologique. Le Président vénézuélien et le Président de la Banque interaméricaine de développement (BID) ont lancé le Programme en mars 1992, dans le but de favoriser l'intégration régionale dans le domaine technologique, l'innovation et la compétitivité. Sept autres pays, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Mexique et l'Uruguay, se sont associés à cette initiative. Le Venezuela a versé 1,1 million de dollars et la BID 4,1 millions à titre de capital de lancement, et les autres pays ont à ce jour versé 2,7 millions de dollars.

29. Le Programme, dont le siège est à Caracas, dispose à l'heure actuelle de 17 bureaux de liaison nationaux et 43 bureaux régionaux dans les pays participants. Le Venezuela, par exemple, a un bureau de liaison national et sept bureaux régionaux. Ces bureaux ne sont pas créés par les seuls pouvoirs publics : ils sont le plus souvent mis en place par des groupes d'intérêt locaux, dont les chambres de commerce, les milieux d'affaires, les universités, instituts de recherche et institutions financières. Au Venezuela, par exemple, le Bureau national de liaison a été créé par la Bank of Venezuela.

30. Le Programme défend la cause de la CTPD en favorisant l'intégration régionale et en encourageant l'innovation et la concurrence. Il recueille des offres de collaboration et parfois les modifie ou les réaménage. Il les transmet ensuite à d'éventuels partenaires et, si nécessaire, procède à une étude et une évaluation. Il aide les parties intéressées à conclure des accords et à trouver l'appui financier nécessaire. Le cas échéant, il dirige des études de marché. Il crée généralement des réseaux d'organismes professionnels, mettant ainsi en relation banquiers, juristes, petits entrepreneurs, associations d'hommes d'affaires ou équipes de recherche. Il compte également 11 centres de référence dans des pays développés : 2 aux États-Unis et en Espagne et 1 dans chacun des pays suivants : Canada, Chine, Danemark, France, Israël, Italie et Portugal.

31. Le Programme est géré par un secrétariat exécutif dirigé par un conseil d'administration international où sont représentés les gouvernements des huit pays participants, les milieux universitaires, les milieux d'affaires, les institutions financières, les groupements professionnels, monde des juristes, par exemple, et la communauté des scientifiques et des chercheurs. Il existe dans chaque pays des commissions nationales chargées de superviser les bureaux de liaison, qui sont dirigées par des coordonnateurs nationaux. Le Programme est financé grâce à la contribution de ceux qui ont participé à son lancement : pouvoirs publics, institutions financières, organisations régionales intergouvernementales et, depuis peu, grâce aux commissions prélevées sur les offres et accords de coopération.

32. Le succès du Programme peut se mesurer par exemple à l'activité du bureau national de liaison du Venezuela : depuis le début de l'exécution du Programme, environ 400 offres ont été déposées par des partenaires étrangers et 53 % d'entre elles ont trouvé preneur. Seulement 10 % des offres impliquent un investissement de moins de 50 000 dollars et 34 % représentent un investissement de plus de 750 000 dollars. Au cours de la même période, des chefs d'entreprise

vénézuéliens en quête de partenaires ont déposé environ 200 offres à l'étranger. À cette fin, les offres font l'objet d'une insertion dans les journaux locaux.

33. Le Brésil est en train de se doter d'un fonds semblable à ceux de l'Argentine et du Mexique, qui sera opérationnel en 1995. Il sera lui aussi géré par l'OEA, et le Brésil a annoncé qu'il effectuerait un premier versement de 800 000 dollars.

34. En Turquie, le Centre national de promotion de la CTPD est l'Agence turque pour la coopération, rattachée à l'Organisme d'État pour la planification. En 1992, la Turquie a créé l'Agence internationale de coopération au sein du Ministère des affaires étrangères, essentiellement pour favoriser les relations économiques naissantes avec les pays en transition d'Europe orientale et d'Asie centrale. Outre l'oeuvre de resserrement des liens économiques qu'elle accomplit, l'Agence internationale de coopération exécute un vaste programme de coopération technique avec les pays en question. On retiendra en particulier les programmes intéressant les domaines suivants : gestion de l'aide, modernisation des programmes d'enseignement, mise en place de systèmes statistiques, création de normes de produits et développement du tourisme. Grâce à la création de l'Agence et l'essor des relations économiques avec les pays en transition, la CTPD connaît une grande expansion en Turquie, qui est également favorisée par l'augmentation des crédits budgétaires alloués à cette fin.

35. Nombre des pays qui ont fourni des renseignements ont entrepris des missions de CTPD ou organisé des visites de responsables de centres de promotion et d'autres organismes aux fins de la promotion de la CTPD, qui ont parfois débouché sur un accord concernant telles ou telles activités. Par exemple, la participation de l'Éthiopie, du Pakistan et de la Turquie aux opérations de mariage des capacités aux besoins en Asie et en Afrique. Une mission de CTPD envoyée en Thaïlande par le Pérou a donné le coup d'envoi de la coopération entre les deux pays. La Malaisie, le Pakistan et la Turquie ont indiqué qu'ils avaient envoyé des missions de CTPD dans des pays d'Asie centrale, afin d'explorer les possibilités de coopération. La République de Chypre a envoyé des missions dans des pays d'Europe orientale et dans la Fédération de Russie. Des pays d'Amérique latine, dont la Bolivie, le Chili, la Colombie, la République d'El Salvador, le Guatemala, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et le Venezuela ont échangé des missions, ce qui leur a permis de conclure et de mettre en oeuvre des accords de CTPD. La Colombie a envoyé des missions au Guatemala, en Hongrie et en El Salvador. La Chine a envoyé une mission dans les pays du bassin du Mékong, et a conclu des accords de coopération technique et économique avec le Myanmar, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam. Elle a également invité des délégations de pays du Pacifique Sud, en vue de les sensibiliser à la CTPD et de conclure des accords de mariage des capacités aux besoins.

36. Les accords de coopération technique ou ceux qui portent sur des activités spécifiques ou des opérations de CTPD continuent de se multiplier et de s'étendre à de nouveaux secteurs. C'est ainsi, par exemple, que les cinq opérations de mariage des capacités aux besoins entreprises au cours de la période considérée ont débouché sur 750 accords. L'Ouganda a signalé que ces opérations avaient donné naissance à 15 projets auxquels étaient associés la

Chine, l'Indonésie, le Nigéria, Singapour et la Turquie. En Turquie, le Centre national de promotion de la CTPD a accueilli deux réunions d'agences de coopération technique des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) qui ont abouti à la signature de 345 accords. Les réunions des responsables de la coopération technique organisées au sein du SELA ont été elles aussi sanctionnées par de nombreux accords portant sur des projets bilatéraux. Un accord général entre organismes de deux pays débouche généralement sur des accords portant sur diverses activités. Le Turkish Standards Institute dispose d'un budget de 451 500 dollars pour exécuter les projets mis au point de concert avec des organismes similaires d'autres pays. Enfin, grâce aux subventions au titre de frais de voyage octroyées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de nombreuses activités de CTPD ont été entreprises dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

37. Un grand nombre d'activités bilatérales sont d'ordinaire le fruit d'accords conclus entre les pays d'une même région ou les membres d'un même organisme, et sont réalisées à l'aide de fonds propres. Par exemple, le Venezuela a prévu d'exécuter, de 1991 à 1994, de concert avec le Brésil, le Chili, la Colombie, Cuba et le Mexique, 106 projets pour un coût estimé à 360 000 dollars seulement. Le Chili, la Colombie et le Venezuela exécutent des programmes avec des pays d'Amérique centrale. Outre les programmes bilatéraux, le Chili participe à des programmes régionaux avec des pays d'Amérique centrale, notamment dans les domaines suivants : mise en valeur des ressources humaines, lutte contre la pauvreté, dépenses publiques, exploitation des ressources minérales, développement des ressources forestières et promotion des exportations. Pour l'exercice biennal 1994-1995, il prévoit d'exécuter 35 projets régionaux et 50 projets bilatéraux avec des pays d'Amérique centrale. Les prévisions de dépenses au titre des activités bilatérales s'élèveraient à 172 000 dollars. En 1994, le programme bilatéral de la Colombie à l'intention des pays d'Amérique centrale était doté d'un crédit de 100 000 dollars. La même année, le Venezuela a mis en oeuvre un vaste programme de concert avec les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. En 1993, le Pérou a exécuté de concert avec l'Argentine, le Chili, Cuba, la Malaisie et le Mexique, des projets dont le coût était estimé à 275 000 dollars. En 1994, il a réalisé environ 25 opérations avec l'Argentine et 42 avec le Mexique. L'Ouganda a obtenu de la Chine et du Nigéria les services d'experts pour sa faculté de médecine et un fonds de développement rural. La Chine, l'Indonésie, le Nigéria et la Turquie ont créé des centres de formation dans les domaines suivants : technologie solaire, informatique, plantes médicinales, aviation civile et culture du cacao. Faisant appel à la fois à la CTPD et au programme des Volontaires des Nations Unies, le Nigéria a pu s'assurer les services de 30 médecins cubains.

38. Le tableau ci-après renseigne sur les accords généraux dans le cadre desquels les pays ont entrepris des activités bilatérales de CTPD. Il n'est question ici que de relations bilatérales actives : le tableau ne mentionne pas les accords bilatéraux officiels en vigueur qui sont plus ou moins lettre morte.

Tableau 1

Exemples d'accords bilatéraux et multilatéraux

Pays	Partenaires
Bahreïn	Inde, Pakistan, République de Corée et Taiwan (province de Chine); Conseil de coopération du Golfe, Conseil d'investissement du Golfe, Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, Organisation des pays du Golfe pour la coopération industrielle.
Bénin	Chine, Cuba, Malaisie, République populaire démocratique de Corée et Tunisie; Organisation de la Conférence islamique (OCI).
Bolivie	Argentine, Chili, Cuba, Mexique et Pérou; Accord de San José et SELA.
Chine	Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam.
Colombie	Argentine, Chili, Chine, Cuba, El Salvador, Grèce, Guatemala, Hongrie, Nigéria, Roumanie et Venezuela; Accord de San José, OEA et SELA.
Chypre	Un grand nombre de pays, mais aucun n'est cité.
Équateur	Argentine, Bolivie, Chili et Cuba.
Madagascar	Chine, Cuba, Indonésie et pays du Maghreb.
Malaisie	Bangladesh, Inde, Maurice, Nigéria, Philippines et Thaïlande; Centre d'échange des données technologiques et commerciales du Sud (SITDEC) et Mouvement des pays non alignés.
Maurice	Chine, Inde, Malaisie, Pakistan et Thaïlande; COI, Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, OEA et zone d'échanges préférentiels des pays d'Afrique orientale et australe.
Ouganda	Nigéria et République-Unie de Tanzanie.
Panama	Bolivie, Chili et Costa Rica.
Paraguay	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Honduras et Pérou; OEA, OIM et SELA.
Pérou	Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Cuba, Guatemala, Mexique, Paraguay, Thaïlande et Venezuela; OIM et SELA.
République populaire démocratique de Corée	Bulgarie, Chine, Inde, Pologne, Roumanie et Ukraine.
Sénégal	République centrafricaine et Seychelles.

Pays	Partenaires
Togo	Pays voisins, Chine et Inde.
Tunisie	Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Zaïre et Zimbabwe; OCI.
Turquie	Quarante-sept accords bilatéraux avec les pays et régions ci-après, certains étant conclus entre institutions : Afghanistan, Albanie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bulgarie, Chypre (Nord), Égypte, Éthiopie, Géorgie, Hongrie, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Macédoine (ex-République yougoslave de), Maroc, Mongolie, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pologne, République de Moldova, Républiques de la Fédération de Russie, Roumanie, Sénégal, Tunisie, Ukraine et Yémen; Coopération économique de la mer Noire, OCI et Organisation de coopération économique.
Uruguay	Brésil et Chili; SELA.
Venezuela	Brésil, Chili, Colombie, Cuba et Mexique; Accord de San José et SELA.

C. Financement de la CTPD

39. Un certain nombre de pays affectent des crédits à la CTPD dans leur budget national. Des pays comme Maurice, le Paraguay et le Pérou allouent des crédits budgétaires modestes aux programmes bilatéraux de CTPD qui portent par exemple sur la formation ou les voyages d'experts. Dans certains pays, dont le Pérou, la Mauritanie et l'Uruguay, une partie des frais afférents aux réunions est prise en charge par les institutions hôtes ou, dans certains cas, comme à Chypre, par les institutions qui fournissent les services. D'autres pays consacrent des crédits assez importants aux programmes bilatéraux de CTPD. Le Venezuela exécute un programme d'aide permettant aux pays de la région d'acheter du pétrole à San José. Par ailleurs, il subventionne la CTPD à travers différentes entités comme le Ministère des relations extérieures ou de la planification, divers organismes dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'énergie ou le Fonds d'investissement. La Colombie remplace son fonds de financement de la CTPD avec les pays d'Amérique centrale par un crédit budgétaire consacré à la CTPD avec tous les pays et envisage d'en confier la gestion à un organe autonome. La Turquie allouerait tous les deux ans un crédit de 72,7 millions de dollars à la coopération. D'autres pays votent chaque année des crédits importants : Malaisie (5 millions de dollars), Pakistan (1 million de dollars), Chine (700 000 dollars), Indonésie (600 000 dollars), Tunisie

(250 000 dollars), Malte (120 000 dollars) et Colombie (100 000 dollars). Le Sénégal a, pour sa part, établi une ligne de financement de 10 millions de francs CFA dans le cadre de son budget d'équipement de 1993.

40. Ces crédits s'ajoutent à des contributions en nature, telles que les services d'experts travaillant dans un organisme d'État ou une organisation privée, ou encore l'équipement d'instituts de formation. Par ailleurs, divers organismes, tant publics que privés, financent eux-mêmes une partie des activités de CTPD.

41. Les crédits budgétaires nationaux ne sont pas toujours mis à la disposition de l'organe de la CTPD et la gestion n'en est pas centralisée. Ils sont généralement répartis entre les budgets des différents ministères concernés par la CTPD, tels que les ministères des relations économiques, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, du commerce, de la culture ou de la science et de la technologie.

42. En 1992, Singapour a participé à une opération de mariage des capacités aux besoins, à la suite duquel le pays a offert, en 1994, 112 bourses pour des formations à la gestion au sein de ses divers organismes. Ces bourses ont été financées à l'aide de crédits budgétaires. Le Pakistan a alloué des fonds spéciaux au financement d'une formation décidée dans le cadre des opérations de mariage des capacités aux besoins dans le domaine de l'aviation civile, organisées en 1992. La Turquie a affecté des crédits budgétaires spéciaux à la coopération technique avec les pays en transition d'Asie centrale.

43. Un certain nombre de pays appuient les activités de CTPD dans le cadre de projets financés à l'aide de ressources du CIP, mais les crédits alloués sont généralement très faibles. La plupart des programmes régionaux visent à renforcer la coopération et les capacités régionales. Ils favorisent généralement la CTPD à laquelle ils ont souvent recours. Même lorsqu'ils sont exécutés par un organisme des Nations Unies, ces programmes sont rattachés à une institution ou un réseau régionaux et font appel à des organismes et experts nationaux à des coûts nettement moins élevés que ceux des organismes internationaux. Les programmes tels que le transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN), le programme des Volontaires des Nations Unies et le Programme d'action pour le développement du secteur privé font de plus en plus appel au personnel des pays en développement; c'est pourquoi on veut y voir une espèce d'activités de CTPD. Le Népal élabore actuellement un projet-cadre visant à ranger toutes ces activités sous la rubrique de la CTPD. Le tableau 2 ci-après renseigne sur l'utilisation que les pays font des ressources du CIP dans le cadre de la CTPD, généralement au titre de projets-cadres de CTPD et de projets TOKTEN ou de Volontaires des Nations Unies.

Tableau 2

Projets financés à l'aide des ressources du CIP

Pays	Type de projet	Montant (en dollars É.-U.)
Bangladesh	Gestion du développement	480 000
	TOKTEN	479 200
Bolivie	En cours d'élaboration pour 15 % du CIP	
Brésil	Appui aux échanges avec le Sud	117 000
Chili	Aide à la CTPD	765 100
	(Partage des coûts)	365 000
Djibouti	Programme des volontaires de la CTPD (achevé en 1994)	254 820
Ghana	Promotion de la CTPD	362 450
Inde	TOKTEN	925 000
Indonésie	Promotion de la CTPD	2 119 000
	(Participation du Japon aux coûts)	200 000
Libéria	Promotion de la CTPD (en veilleuse)	164 500
Mexique	Projet de lutte contre la pauvreté	390 000
Népal	Projet-cadre (en cours d'élaboration)	
Nigéria	Coopération Sud-Sud	1 480 100
Ouganda	Coordination des services d'ingénieur-conseil	722 000
Pakistan	Projet-cadre	200 000
	TOKTEN	800 000
Panama	Projet-cadre	125 000
Paraguay	Aide au Programme des Volontaires des Nations Unies	236 178
République arabe syrienne	Projet-cadre (en cours d'élaboration)	
	Programme des Volontaires des Nations Unies pour l'approvisionnement en eau (achevé en 1993)	724 760
Soudan	Formation et services de consultants	625 904
Sri Lanka	Projet-cadre (en cours d'élaboration)	
Togo	Projet des Volontaires des Nations Unies (en cours d'élaboration)	
Thaïlande	Projet-cadre	100 000
Tunisie	Promotion de la CTPD	600 000
	CTPD avec les pays arabes (projet régional, en voie d'achèvement)	340 000
Turquie	Promotion de la CTPD	200 000
Uruguay	Projet en cours d'élaboration pour 10 % du CIP	
Venezuela	Projet-cadre	247 000
	(Partage des coûts)	97 000

D. Champ de la CTPD

44. Les statistiques relatives aux activités de formation entreprises dans les pays en développement ainsi qu'aux échanges d'experts et d'équipements en vertu d'accords de CTPD permettent de mesurer l'étendue de cette forme de coopération. Des rapports, fournis par un petit nombre de pays seulement, donnent également une idée de l'importance de la CTPD. Seul le Togo a indiqué avoir reçu du matériel (de la part de l'Inde). Certains pays ont organisé des programmes complets de formation dans diverses disciplines. Ainsi, le Pakistan a mis en place des établissements spéciaux à l'issue de l'opération de mariage des capacités aux besoins dans le domaine de l'aviation civile qu'il a entreprise en 1992. À la suite d'une opération similaire dans le domaine du perfectionnement des cadres, également entreprise en 1992, Singapour a offert 112 bourses de formation à la gestion. Quant à l'Indonésie, elle a axé ses programmes de formation sur quelques domaines comme l'aménagement des espaces urbains et la planification démographique. La Malaisie et la Turquie ont offert de nombreuses formations à des stagiaires d'autres pays. Le Pakistan et la Turquie ont conclu des accords spéciaux en vue de dispenser un enseignement et une formation à l'intention des stagiaires originaires des pays en transition d'Asie centrale. Les échanges d'experts ont également été nombreux. À cet égard, la Tunisie et la Turquie ont offert les services d'un grand nombre d'experts à d'autres pays en développement. Des pays ont fait état de services de formation et d'experts que la Chine et l'Inde leur ont offerts. À la fin de 1993, la Chine avait organisé 476 cours de formation, dont avaient bénéficié 2 000 stagiaires environ. Elle avait également dépêché un grand nombre d'experts dans d'autres pays, et expédié des médicaments, des ordinateurs et du matériel aux pays du Pacifique Sud.

45. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont tiré parti de programmes d'échanges éducatifs et culturels lancés par l'OEA. En 1994 seulement, ces deux programmes ont bénéficié d'une subvention de 5,75 millions de dollars. L'Organisation latino-américaine de l'énergie a lancé des programmes d'échange d'information et de formation à l'intention des pays de la région. En l'espace de deux ans, elle a formé 88 personnes et fait appel à 52 experts dans le cadre d'activités de coopération technique. Le Venezuela a offert une formation à des ressortissants des pays de la région, notamment d'Amérique centrale et des Caraïbes. Dans la région, la CTPD bénéficie d'un appui multilatéral important sous la forme d'un programme de la Banque interaméricaine de développement, qui favorise et finance les échanges de CTPD à la demande des pays.

46. La formation et l'éducation sont un domaine où la CTPD est devenue la principale forme de coopération technique internationale. C'est un secteur où la coopération triangulaire est également répandue. Toutefois, il reste très difficile de faire appel aux experts dans le cadre de la CTPD faute de crédits.

47. Pour certains pays, les critères de classement des activités de CTPD sont trop restrictifs. C'est ainsi que le Liban et le Mozambique ont fait valoir que nombre de leurs activités appuyées par le PNUD relevaient en fait de la CTPD, puisqu'elles étaient menées uniquement par les organismes et les experts de pays en développement à des conditions favorables. Ils ont également indiqué que l'on avait désormais recours à cette forme de coopération dans le cadre d'accords bilatéraux.

48. Le tableau 3 ci-après rend compte des services de formation et d'ingénieur-conseil reçus de certains pays en développement.

Tableau 3

Services de formation et d'ingénieur-conseil dans quelques pays en développement

	Stagiaires	Experts	Période
1. Bénéficiaires			
Cambodge	8		1993-1994
Colombie	2	18	1994
Indonésie	^a		
Madagascar	82		1982-1992
Maurice	600	118	1989-1991
Mauritanie	^a		
Myanmar	91		1993-1994
Népal	42	1	1993-1994
Ouganda	17	13	1993-1994
Paraguay		22	1993-1994
République arabe syrienne	6		1993-1994
République de Corée	150 ^b		1993-1994
Samoa	19	1	1993-1994
Sri Lanka	35		1993
Togo		53	1994
Turquie	68	8	1993-1994
Uruguay	52	136	1993-1994
2. Prestataires			
Bahreïn	^a	^a	
Chine	2 000	Plusieurs centaines	Jusqu'en 1993
Chypre	^a	^a	
Colombie		15	1994
Indonésie	327		1993-1994
Malaisie	4 650		Depuis 1981
Pakistan	443 ^c		1993-1994
	125		
	125		
Singapour	92		1994
Tunisie	160	299	1993-1994
Turquie	1 288 ^d	211 ^e	1993-1994
	842	144	

^a Chiffres non communiqués.

^b Nombre total de stagiaires et d'experts.

^c Nombre de stagiaires et d'étudiants acceptés au Pakistan chaque année. Deux formations spéciales, l'une destinée aux pays d'Asie centrale et l'autre consacrée à l'aviation civile, ont accueilli chacune 125 stagiaires supplémentaires.

^d Outre les 1 288 stagiaires reçus par la Turquie pour des formations d'une durée de 2 à 26 semaines, 842 étudiants de pays en transition ont bénéficié de bourses.

^e Outre les 211 experts dépêchés dans divers pays, la Turquie a fourni 114 enseignants aux pays en transition.

E. Rôle des pays développés

49. Les renseignements ne font guère état d'un appui des pays donateurs à la CTPD à la faveur des programmes d'aide bilatéraux. La Tunisie indique avoir reçu des fonds de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et de l'Agence allemande de coopération technique. Le Chili étudierait la possibilité d'une coopération triangulaire qui permettrait de financer une coopération technique avec d'autres pays en développement. Grâce à des fonds fournis par l'Italie, la Colombie a mis au point un programme de CTPD avec El Salvador. Le Venezuela et la Colombie financent leurs programmes de CTPD en Amérique centrale et dans les Caraïbes à l'aide de fonds fournis par la France. En Indonésie, la formation de certains participants aux programmes de planification familiale est financée par des donateurs bilatéraux tels que l'USAID, l'Australie et les Pays-Bas. Certains pays en développement qui n'étaient pas en mesure de mettre en oeuvre des activités de CTPD auxquelles ils avaient souscrit envisagent la possibilité d'une coopération triangulaire, qui leur permettrait d'utiliser au mieux leurs maigres ressources. Une augmentation même limitée du financement permettrait d'élargir considérablement la CTPD.

50. Il ressort des renseignements fournis par les pays donateurs que ceux-ci, agissant à travers des programmes de formation et d'octroi de bourses, favorisent la CTPD en exploitant les moyens de formation des pays en développement. Chaque année, le Royaume-Uni accorde en moyenne 200 bourses qui permettent aux bénéficiaires de suivre une formation dans un pays en développement. Par ailleurs, il finance le renforcement des institutions et des réseaux de certains pays en développement.

51. L'Allemagne signale que sa politique de développement fait une large place à la CTPD, qui constitue à ses yeux un complément essentiel de la coopération Nord-Sud. À son avis, on peut tirer le meilleur parti de la CTPD en l'intégrant aux programmes nationaux et internationaux de coopération aux fins du développement. Grâce à ses programmes d'aide bilatéraux, l'Allemagne contribue à la CTPD en appuyant les institutions internationales dans les pays en développement, en permettant à des stagiaires de ces pays de suivre une formation dans d'autres pays en développement, en lançant des projets de concert avec ces pays, en dépêchant des experts de ces pays dans d'autres pays et en appuyant les activités de CTPD. Elle a par exemple accordé une subvention de 44 millions de deutsche mark à l'Institut asiatique de technologie à Bangkok entre 1972 et 1994, un crédit de 1,5 million de deutsche mark à la Pacific Islands Broadcasting Association entre 1989 et 1993, et une aide de 12,7 millions de deutsche mark au Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées de la République arabe syrienne entre 1977 et 1994.

52. L'Autriche appuie activement la CTPD. En effet, elle a lancé plusieurs projets dans diverses régions telles que l'Amérique centrale et l'Afrique australe, et le budget consacré à la CTPD pour la période de deux ans considérée est estimé à 12,89 millions de dollars. Elle prévoit en outre de mettre sur pied des programmes d'octroi de bourses pour des pays tiers.

53. La Nouvelle-Zélande a indiqué que son programme ne comprenait pas d'activités de CTPD.

III. PROGRÈS RÉALISÉS PAR LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR
LE DÉVELOPPEMENT DANS L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION
DE BUENOS AIRES ET SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE
LA COMMISSION SUD

A. Organismes des Nations Unies autres que le PNUD

54. Le questionnaire envoyé aux organismes des Nations Unies pour le développement demandait des informations au titre de six rubriques et les informations reçues sont récapitulées dans les trois rubriques de la première partie du présent rapport. Les informations communiquées par les commissions régionales figurent également dans le présent rapport.

55. Les organisations ont également été priées de faire rapport sur l'application des directives et recommandations touchant l'examen des politiques et procédures appliquées par les organismes des Nations Unies en matière de CTPD. Un rapport distinct (TCDC/9/4 II) a été établi sur ce sujet précis.

1. Niveau de l'appui apporté à la mise en oeuvre de la CTPD

56. Trois critères peuvent servir à évaluer le niveau de l'appui apporté à la promotion et à la mise en oeuvre de la CTPD : les politiques et stratégies qui ont été suivies en matière de CTPD; les dispositions institutionnelles axées sur la CTPD, notamment l'organisation de centres de liaison et de programmes de sensibilisation; et la mise en oeuvre elle-même de la modalité de la CTPD et les mesures spécifiques privilégiant cette modalité. L'attention accordée aux activités promotionnelles et opérationnelles de CTPD ainsi que le montant des ressources allouées donnent de bonnes indications à cet égard. La plupart des organisations ont fait état de progrès considérables sur ces trois fronts.

57. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a indiqué qu'elle avait activement soutenu la CTPD au moyen de ressources prélevées sur son budget ordinaire et de fonds extrabudgétaires et en adoptant une orientation politique claire. L'une des grandes initiatives en 1994 a été l'élaboration d'un accord-cadre visant à faciliter l'emploi de consultants de pays en développement dans d'autres pays en développement et pays à économie en transition. La FAO couvre les frais de voyage (voyages internationaux), l'essentiel des frais de voyage intérieurs, les frais médicaux et d'assurance et verse une indemnité complémentaire aux experts au titre des frais de subsistance; le pays hôte prend en charge les frais de pension, de logement et de blanchissage et le pays d'envoi verse les traitements des experts. À la fin de 1994, une quarantaine de pays en développement et quatre pays à économie en transition avaient signé l'accord. Un fichier d'experts souhaitant travailler dans le cadre de cet arrangement est en cours d'établissement et comporte déjà 700 noms. Les mesures suivantes sont en cours d'adoption pour maximiser le recours à la modalité de la CTPD : réunions d'information à l'intention des missions chargées de la conception et de la formulation des projets sur les options en matière de CTPD; recours systématique au fichier de la CTPD; examen des possibilités d'utiliser la CTPD dans des projets en cours conçus à l'origine comme des projets traditionnels; utilisation accrue des services d'institutions et de réseaux intergouvernementaux, régionaux, sous-régionaux ou autres dans la mise en oeuvre des projets; et participation de membres du groupe spécial de la

CEPD/CTPD de la FAO à certaines équipes spéciales de projet. L'utilisation des ressources techniques des pays en développement a sensiblement augmenté; le taux des achats dans les pays en développement est passé de 29,5 % en 1993 à 41,4 % en 1994. La proportion de boursiers faisant des études dans des pays en développement est passée de 48 % en 1992 à 51 % en 1993 et celle des contrats de sous-traitance conclus dans ces pays de 22 % en 1992 à 33 % en 1993. Des réunions d'information semestrielles sur la CTPD, organisées à l'intention des directeurs nationaux de projets ont été suivies par 120 directeurs au cours de l'exercice biennal. La FAO a continué à publier son bulletin semestriel de la CTPD/CEPD. Un nouveau document sur les enseignements tirés de l'expérience est achevé et sera bientôt disponible. La CTPD a été le thème principal de divers cours d'orientation et séminaires organisés dans la plupart des régions. Un séminaire d'orientation ayant pour objet de mieux faire comprendre au personnel ce qu'est la CTPD et de mieux le préparer à l'utiliser est prévu pour le début de 1995. La FAO joue un rôle actif dans le suivi des activités convenues lors des exercices de programmation ayant pour but d'adapter les capacités aux besoins dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture qui ont eu lieu en Inde, au Nigéria et aux Philippines.

58. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a élaboré ses politiques et procédures en matière de CTPD dans le cadre d'une consultation interrégionale sur la programmation de la CTPD dans le domaine de la santé, tenue à Jakarta en février 1993. Les programmes exécutés dans les six régions font appel à la CTPD. Les pays d'Afrique ont été groupés en neuf catégories géographiques aux fins des activités de CTPD; tandis qu'en Asie du Sud-Est on a défini des domaines d'intervention thématiques comme la mise en valeur des ressources humaines, l'immunisation, la planification de la famille, la lutte contre les maladies diarrhéiques, les soins de santé maternelle et infantile, la nutrition, la lutte contre les épidémies et l'approvisionnement en médicaments essentiels. Chaque bureau régional a désigné un responsable de la CTPD. La mise en place de systèmes d'information est une activité prioritaire de l'OMS et le partenariat entre les pays bénéficie d'une grande importance dans ce domaine. Le transfert de technologies appropriées est l'un des principaux objectifs des activités de l'OMS. En voici quelques exemples : le Costa Rica aide le Guatemala à construire des latrines en fibre de verre; le Ghana aide la Zambie dans ses activités de lutte contre le choléra, et six pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) coopèrent dans le domaine de l'industrie pharmaceutique.

59. Une importante partie du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est consacrée à des actions aux niveaux régional et sous-régional dont le seul but est de faciliter des activités de CTPD. L'UNESCO appuie un grand nombre de réseaux dans toutes les régions. Le soutien qu'elle accorde à l'enseignement de base, au développement de la technologie et aux programmes informatiques vise essentiellement à renforcer la CTPD.

60. En 1993, la Conférence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'est spécialement engagée à promouvoir la CTPD et à appliquer en particulier cette modalité dans les pays en transition. En 1994, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail a décidé d'associer donateurs et bénéficiaires en encourageant notamment la coopération

interinstitutions. L'OIT a constitué 14 équipes multidisciplinaires qui couvrent un certain nombre de pays ayant des orientations similaires afin de dynamiser les activités de promotion de la CTPD. Le Centre de liaison de l'OIT est le service de promotion de la coopération technique; un système intégré de gestion, bientôt en place, permettra de mettre en lumière les initiatives conçues pour renforcer la CTPD. Avant le lancement d'activités opérationnelles, l'OIT envisage systématiquement, avec les bénéficiaires éventuels de son aide, la possibilité de recourir à la CTPD. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, presque tous les programmes de bourses sont mis en oeuvre au sein de la région. L'OIT estime que l'utilisation de la CTPD s'est faite de manière assez constante. Elle souligne l'importance de la CTPD dans ses programmes de formation du personnel et compte que les équipes multidisciplinaires compléteront les efforts de sensibilisation.

61. La réforme structurelle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la redéfinition de ses priorités n'ont pas modifié son engagement en faveur de la CTPD. Les activités de CEPD/CTPD relèvent de la Division de la promotion des investissements et de la technologie depuis 1992; le fait qu'elles aient été par la suite rattachées au Service de la coopération industrielle et des consultations met en évidence le rôle promotionnel de ces activités dans la coopération industrielle, surtout entre pays en développement. L'ONUDI a continué à intervenir en faveur de la promotion du développement industriel dans les pays en développement. En 1993 et 1994, quelques-unes des principales activités de CTPD de l'ONUDI ont porté sur la promotion de la coopération entre les industries de pays d'Asie et d'Afrique de l'Est, la solution de divers problèmes techniques des industries des pays de la zone d'échanges préférentiels des États d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, la promotion des industries de télécommunication en Afrique de l'Est et en Afrique australe, l'acquisition de procédés techniques dans l'industrie pétrochimique des pays d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord; l'ONUDI a aussi organisé des voyages d'étude en Asie et en Amérique latine dans le cadre de l'initiative Forum de Madagascar et des visites de chefs d'entreprises d'Amérique latine dans des pays nouvellement industrialisés d'Asie; elle s'est intéressée à l'amélioration de la technologie de production de matériels réfractaires dans les pays d'Afrique occidentale. L'ONUDI a de plus en plus recours aux moyens de formation disponibles dans les pays en développement ainsi qu'aux experts de ces pays pour l'exécution de son programme ordinaire de coopération technique. En octobre 1994, le taux d'approbation de projets comportant un élément de CEPD était de 19,5 % pour la première moitié de l'exercice biennal 1993-1994 contre 21,9 % pour la première moitié de l'exercice biennal précédent.

62. En mars 1994, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a élaboré son programme quadriennal de développement et consacré à la promotion de la CTPD deux programmes (à savoir, l'amélioration de la gestion et la mise en valeur des ressources humaines) qui avaient été considérés, après examen, comme les mieux adaptés à cette modalité. Un troisième domaine se prêtant également à la CTPD, selon l'UIT, est la capacité de production de certains matériels et fournitures de télécommunication. L'UIT s'efforce d'utiliser les services d'experts de pays en développement dans le cadre de la CTPD et a donné des instructions dans ce sens à ses bureaux extérieurs. Il existe un centre de liaison, mais il doit également assumer d'autres responsabilités. C'est à ceux qui conçoivent et

exécutent les projets qu'il appartient de faire appel à la CTPD, comme on n'a cessé de le rappeler avec force à l'ensemble du personnel. L'UIT a pris des mesures précises pour sensibiliser le personnel des bureaux extérieurs à l'importance de la CTPD et de ses applications. Elle a sensiblement augmenté les ressources allouées à la CTPD, ce qui suppose une augmentation du recours à cette modalité. Pendant les deux années prises en compte dans le présent rapport, les ressources du budget de développement consacrées à la CTPD ont représenté 284 000 francs suisses et 350 000 francs suisses, soit 8 et 14 % du budget.

63. Le vingt et unième Congrès de l'Union postale universelle (UPU) a invité à recourir davantage à la CTPD et prié le Directeur général de lancer des activités dans ce domaine et d'effectuer des études pilotes afin de définir les domaines, le personnel et les modalités d'exécution permettant de mettre efficacement en oeuvre la CTPD. Pour le prochain exercice biennal (1996-1997), l'UPU a donc prévu des réunions de travail ayant pour objet de repérer des couplages mutuellement avantageux et d'évaluer des mesures de promotion de la CTPD. L'UPU a fait de la Division de la coopération pour le développement son centre de liaison pour la CTPD, mais la Division doit assumer bien d'autres responsabilités. L'UPU ne dispose pas encore de système de recensement des activités de CTPD, mais fait valoir que la CTPD s'intègre sporadiquement dans certaines activités, comme les programmes de formation. Un système permanent d'enregistrement des activités de CTPD et de suivi de sa progression sera institué en 1995.

64. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) fait de plus en plus appel à l'expérience et aux connaissances spécialisées des pays en développement dans ses activités de coopération technique. Elle a désigné le Directeur de la coopération pour le développement et des relations extérieures du Bureau pour l'Afrique comme agent de liaison pour la CTPD. L'OMPI applique la modalité de la CTPD à sa manière dans la plupart de ses opérations. Avec le concours de Sri Lanka, elle organise depuis 10 ans, des stages régionaux de formation à l'intention de participants de pays en développement. Un séminaire régional a été organisé en 1994 avec l'aide de la République de Corée. En 1993 et 1994, 157 des 480 conférenciers employés par l'OMPI étaient originaires de pays en développement et 164 des 259 missions organisées se composaient d'experts de pays en développement.

65. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a clairement énoncé ses stratégies, politiques et procédures en matière de CTPD, en publiant des directives approfondies en octobre 1993. La programmation d'appui aux pays du FNUAP accorde clairement la priorité à la CTPD. Au niveau des pays, des mesures détaillées ont été élaborées pour promouvoir et appliquer la modalité de la CTPD. Les équipes d'appui aux pays ont reçu pour instructions d'utiliser la CTPD dans la formulation des programmes et des projets, l'appui technique et les exercices de programmation ayant pour but d'adapter les capacités aux besoins des pays en développement. Le Fonds a également renforcé et précisé le rôle de centre de liaison de la Division des services techniques et de l'évaluation de son siège. De plus, il a constitué une équipe spéciale permanente de la CTPD comprenant des représentants de toutes les divisions régionales et autres divisions du siège. Le FNUAP est associé à l'initiative lancée par un certain nombre de pays en développement au Caire en septembre dernier sous le titre

"Programme des partenaires du développement : une initiative Sud-Sud". Il indique que le nombre de projets ou éléments de projet exécutés grâce à la modalité de la CTPD a augmenté. Un système visant à évaluer l'élément de CTPD dans les prévisions budgétaires est en cours d'élaboration.

66. Le recours aux connaissances techniques, installations et autres capacités des pays en développement est un élément central de la conception de la coopération technique adoptée par la CNUCED. Ses activités opérationnelles se fondent sur les connaissances techniques et les capacités des pays en développement et les utilisent au maximum; mais un grand nombre de ces activités sont gérées et menées par d'autres institutions que celles du pays participant. Le Groupe de la politique et de la coordination de la coopération technique sert de centre de liaison pour la CTPD et travaille en étroite collaboration avec la Division de la coopération économique entre pays en développement. Toutes les activités opérationnelles de la CNUCED visent à assurer l'autonomie collective des pays en développement, ce qui est l'objectif de la CTPD également.

67. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies n'a jamais cessé d'intégrer la CTPD dans ses activités depuis sa création en 1993. Le Département appuie les activités de CTPD en prélevant sur son budget ordinaire des ressources jouant un rôle catalyseur dans la promotion de la CTPD et en incorporant un élément CTPD dans les activités de projets financées par le PNUD et d'autres sources et dont l'exécution lui est confiée. Le Centre de liaison pour la CTPD du Département qui est le bureau du Coordonnateur exécutif du Programme jouit d'un avantage stratégique dans la promotion de la CTPD. Le Département a de plus en plus recours aux ressources techniques des pays en développement (experts, moyens de formation et matériel) dans ses activités opérationnelles. Par exemple, plus de la moitié des stages de formation sont assurés dans des institutions de pays en développement. Plus de 50 % des experts et consultants du fichier établi par le Département sont originaires de pays en développement. En 1994, sur 301 experts et consultants travaillant dans des projets du Département dans le monde entier, 43,1 % étaient originaires de pays en développement; et 43 % des matériels utilisés dans les projets sur le terrain étaient achetés dans des pays en développement. Dans les domaines des industries extractives et de l'environnement, de la conservation de l'énergie, de l'évaluation et de la conservation des ressources en eau, de la réforme des politiques économiques, des problèmes posés par les économies en transition et des questions touchant la gestion et l'administration publique, le Département a organisé des projets, des réunions de travail, préparé des manuels, mis sur pied des programmes de formation et des études en utilisant la modalité de la CTPD. En 1993, en collaboration avec le Groupe spécial de la CTPD, il a publié des directives en matière de planification du développement durable à l'usage des pays insulaires en développement et établi un document évaluant les besoins et capacités des ministères des affaires étrangères des pays en transition de la Communauté d'États indépendants (CEI) et des États baltes, qui servira de documentation de base pour une réunion de travail organisée par le Département et le PNUD à Malte. En 1994, des fonctionnaires du Département ont prêté leur concours à l'exercice de programmation visant à adapter les capacités aux besoins organisé par le PNUD au Zimbabwe. Le Département a également appuyé le suivi de réunions de travail sur la CTPD ou d'exercices ayant pour but d'adapter les capacités aux besoins : il a notamment organisé en Turquie une formation à la coordination de

l'aide à l'intention de fonctionnaires du Sénégal et des Seychelles, permis à des Costa-Riciens et des Guatémaltèques de s'initier au système d'investissements publics en El Salvador et assuré la formation de ressortissants albanais, azerbaïdjanais, croates, kazakhs, ouzbeks, slovènes, turkmènes et de l'ex-République yougoslave de Macédoine aux applications de l'informatique à Malte.

68. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) est un organisme régional qui a pour principale fonction de s'occuper de la coopération économique et technique régionale. Elle a publié de nouvelles instructions sur l'application de la modalité de la CTPD en mai 1994. À la suite de la restructuration de la Commission, la promotion et l'application de la CTPD relèvent désormais de toutes les divisions. La Division de la gestion des programmes est devenue l'élément central, mais elle sert surtout de bureau de liaison car chaque division doit s'efforcer de privilégier la CTPD dans la conception et l'exécution des projets. La Division de la gestion des programmes a organisé une réunion de sensibilisation à l'intention de certains fonctionnaires en mai 1993. La CESAP organise à l'intention de hauts fonctionnaires des pays insulaires du Pacifique des programmes biennaux de formation et d'orientation dans lesquels la CTPD occupe une place importante. Pendant la période à l'examen, la CESAP a mis sur pied des voyages d'étude à l'intention des agents de liaison de la CTPD d'un certain nombre de pays pour favoriser des échanges d'idées et des prises de contact avec des centres nationaux de promotion de la CTPD bien conçus. Pour ses activités de coopération technique, la CESAP a recours le plus largement possible aux services de consultants et d'experts d'institutions de formation et de recherche de pays en développement. Dans l'ensemble, les projets entièrement ou partiellement mis en oeuvre grâce à la CTPD auraient augmenté. Si, en 1993, le nombre d'activités de CTPD était de 26, il était passé à 39 en 1994. En 1993, 54 % des consultants recrutés au titre de projets étaient originaires de pays en développement et 76 % des contrats de projets avaient été passés avec des institutions de pays en développement. En 1994, les résultats ont été encore meilleurs : 55 % et 81 % respectivement. Les activités de CTPD, à l'exception des rémunérations du personnel, ne sont pas financées sur le budget ordinaire, mais à l'aide de contributions du Japon et des Pays-Bas, ainsi que de sources multilatérales telles que le PNUD et le FNUAP. Tout récemment, la Chine et la République de Corée ont également affecté des fonds à cette fin.

69. En tant que commission régionale, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'est engagée à promouvoir la coopération technique entre ses membres et considère que sa tâche principale consiste à assurer la coordination des projets dans l'intérêt de tous ses États membres. Elle s'emploie à renforcer ses services consultatifs régionaux et s'efforce de mobiliser des fonds pour la CTPD. Le Centre de promotion de la CTPD est la Division de la coopération technique, issue d'un reclassement récent. La CESAO a publié une brochure intitulée "Country profiles on flow of goods, services and investment with China" dans l'espoir de faciliter la CTPD entre la Chine et les pays de la CESAO.

2. Création et renforcement des institutions et mise en place de réseaux

70. La création et le renforcement d'institutions est un moyen classique de promotion de la CTPD dans les pays et régions en développement. Les institutions en question peuvent mener des activités de CTPD dans les domaines de la formation, des études, des services d'experts et du transfert de technologie. La mise en place de réseaux et/ou les accords de jumelage permettent de renforcer les institutions en instaurant des relations suivies et des échanges réguliers entre leurs membres. L'établissement de réseaux peut aussi contribuer à améliorer les techniques et à les diffuser plus largement, les associations professionnelles multilatérales constituant à cet égard un des meilleurs exemples. Les renseignements fournis par les organisations ayant répondu au questionnaire indiquent que les institutions nouvellement créées ne font peut-être pas appel aux modalités de CTPD dès le début, mais que les capacités ainsi mises en place contribuent utilement à la promotion de la CTPD. Pour cette raison, les investissements consacrés à la création et au renforcement des institutions devraient peut-être être examinés dans le présent rapport.

71. La FAO a donné des exemples de l'appui qu'elle offre aux institutions et organismes régionaux et sous-régionaux ou de sa collaboration avec ceux-ci. Ses efforts portent généralement sur la mise en valeur des ressources humaines, l'amélioration des techniques et la diffusion de matériels d'information. En collaboration avec l'OUA, elle met au point un schéma de programme agricole commun en Afrique faisant participer tous les organismes sous-régionaux tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union du Maghreb arabe (UMA). En collaboration avec la CESAP, la FAO a organisé un stage de formation de formateurs à l'Institut de planification nationale du Caire afin de renforcer les capacités d'instituts de formation régionaux et nationaux dans certaines disciplines. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, la FAO aide l'Association latino-américaine d'intégration à renforcer ses capacités. La FAO a, de longue date, participé à la création et au renforcement de réseaux regroupant des institutions travaillant dans le secteur agricole (environ 140 depuis les années 60). Parmi les réseaux récemment mis en place, on peut citer les réseaux de contrôle phytosanitaire basés respectivement à Harare pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe et à Dar es-Salaam pour l'Afrique de l'Est; le réseau international sur la figue de Barbarie dont le siège est au Mexique; le réseau international sur le margousier; le réseau d'information sur la canne à sucre pour l'Amérique tropicale et les Caraïbes; et l'association sur les semences pour l'Asie et le Pacifique, dont le siège est à Bangkok. En 1994, le Service d'information sur la commercialisation des produits de la pêche dans la région Amérique latine (INFOPECA), créé précédemment par la FAO, est devenu un organisme indépendant ayant son siège en Uruguay. De nombreux réseaux ont tenu des séminaires sur des problèmes spécifiques, ont continué d'échanger des informations et ont participé au transfert de techniques.

72. En 1994, l'UNESCO a annoncé la création d'un Fonds international pour le développement des techniques en Afrique, avec une dotation initiale de 1 million de dollars. Un des principaux objectifs de ce fonds est de renforcer la collaboration en matière de recherche technique et scientifique entre les secteurs universitaire et industriel. Le jumelage d'universités et la création de chaires de l'UNESCO dans les pays lusophones se sont poursuivis. L'UNESCO a continué de fournir un appui technique aux réseaux existants tels que les réseaux régionaux d'innovation éducative pour le développement et les biotechniques.

73. L'OMS a indiqué que les activités de CTPD étaient entravées par le manque de fonds. Elle a mentionné la coopération entre six pays de l'ANASE dans le domaine de l'industrie pharmaceutique comme exemple concluant de CTPD. En collaboration avec le Groupe spécial de la CTPD du PNUD, l'OMS met actuellement en place un réseau relatif aux matériels didactiques dans le domaine de la santé, dont le siège est au Bénin.

74. L'OIT offre un appui aux institutions régionales qui ont d'importantes activités de CTPD. Elle appuie le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR), dont les activités sont axées sur la formation professionnelle et l'administration du travail en Amérique latine, et le Programme de développement des qualifications pour les pays arabes. Avec les pays de la région et la CNUCED, l'Organisation participe à un programme de développement du secteur portuaire en Amérique latine. Un programme analogue devrait être mis en place en Afrique de l'Est. Le Centre international de formation de l'OIT à Turin prévoit de créer, dans les deux années qui viennent, un réseau coopératif auquel participeront des instituts nationaux et régionaux de formation. Les 14 équipes pluridisciplinaires susmentionnées sont en fait des réseaux régionaux. Le Réseau international pour la formation au management (INTERMAN), qui résulte d'une initiative commune OIT/PNUD, est maintenant un réseau qui regroupe des instituts de formation à la gestion de 72 pays.

75. Nombre des activités de CEPD/CTPD de l'ONUDI portent sur l'échange entre les régions de données d'expérience et de techniques et la coopération régionale dans ce domaine. L'Organisation offre un appui aux alliances économiques régionales, notamment aux instances ou réseaux commerciaux et d'investissement. Elle aide le Forum de l'Afrique de la Zone d'échanges préférentiels des États d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe depuis 1993, et a aidé le Forum de Madagascar en 1994. Elle offre un appui à un centre de formation pour chefs d'entreprises à Ahmedabad (Inde), et participe au projet de renforcement de ce centre pour en faire un centre régional dans un avenir proche. Il était prévu de décentraliser la Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB), service d'information sur les organismes documentaires créé par l'ONUDI. Toutefois, faute de ressources suffisantes, il est maintenant prévu de mieux coordonner ses activités avec celles du Système d'orientation pour l'information sur la CTPD (INRES-CTPD).

76. L'UIT apporte un appui aux organismes nationaux et régionaux de télécommunications et s'efforce notamment de les renforcer. Dans ce secteur, la CTPD reste peu développée. L'UIT n'a encore aidé aucun réseau ayant des objectifs de CTPD ni encouragé la création de tels réseaux.

77. L'UPU offre un appui technique aux systèmes postaux nationaux et à des instituts nationaux et régionaux de formation. Elle a aussi recours à des experts de pays en développement. Toutefois, les activités visant expressément à promouvoir la CTPD n'en sont qu'à un stade embryonnaire. L'Union se propose de mettre en place un réseau de pays ayant réalisé avec succès une réforme de leurs services postaux.

78. En organisant des stages de formation tous les ans pendant 10 ans, l'OMPI a aidé le Sri Lanka à mettre en place un institut de formation dans le domaine du droit et de l'administration de la propriété intellectuelle.

79. Le FNUAP a aidé des organismes nationaux de planification démographique, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, dans les différentes régions; certains sont devenus des laboratoires de CTPD. À titre d'exemple réussi, on peut citer les programmes de formation du Conseil national de planification familiale de l'Indonésie. La Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire, a institué un réseau sur la planification démographique intitulé "Programme des partenaires du développement : une initiative Sud-Sud". Ce réseau sera renforcé par la participation du FNUAP.

80. La CNUCED a apporté une aide à plusieurs réseaux qui ont de nombreuses activités de CTPD et de CEPD; à cet effet, elle a également renforcé les organismes nationaux qui participent à ces réseaux. Le Programme pour le développement de la formation dans le domaine des transports maritimes (TRAINMAR) et le Programme de formation et de développement des ressources humaines dans le domaine du commerce extérieur (TRAINFORTRADE) sont des réseaux regroupant des organismes nationaux de mise en valeur des ressources humaines. La création du Réseau mondial de pôles commerciaux est une initiative audacieuse. Les pôles commerciaux sont des centres qui regroupent tous les acteurs participant à la chaîne des transactions commerciales dans un pays donné ou dans un ensemble de pays et utilisent les techniques modernes d'information dans le processus d'échanges. À ce jour, 60 pôles commerciaux ont été créés et 17 centres sont reliés entre eux par le système INTERNET. Ce réseau permet de faciliter les échanges et offre un accès au commerce international.

81. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement a aidé les instituts nationaux d'administration publique de nombreux pays. L'appui qu'il offre, depuis 1992, aux associations professionnelles d'administration publique s'est poursuivi dans les différentes régions. Avec une aide du Département, des études de cas et échanges de données d'expérience ont été réalisés par le Centre latino-américain d'administration pour le développement (CLAD), pour l'Amérique latine, l'Organisation régionale de l'Orient pour l'administration (EROPA), pour l'Asie, l'Association africaine d'administration et de gestion publiques et le Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD), pour l'Afrique, l'Institut européen d'administration publique (IEAP), pour l'Europe et l'Organisation arabe de développement de l'administration, pour les pays arabes. Le Département a par ailleurs apporté un appui à la treizième Réunion mondiale des services nationaux de recrutement, tenue au Caire en 1993, qui s'est penchée sur le renforcement des capacités nationales en vue de la gestion de projets. Dans le cadre des activités de suivi, le Département a organisé à Beijing, en mai 1993, un atelier interrégional de renforcement des capacités axé sur la

gestion des programmes et la mise en valeur des ressources humaines, qui a mis l'accent sur la promotion de la CTPD. Un atelier interrégional sur la gestion des programmes de développement a par ailleurs été organisé à Tunis, en 1994, à l'intention de hauts fonctionnaires des États membres de la Ligue des États arabes. Avec un financement initial provenant de fonds d'affectation spéciale italiens, le Département a lancé, en 1994, un projet portant sur la création et le renforcement de centres d'excellence susceptibles de réaliser des travaux de recherche-développement, d'expérimentation et d'essai, de diffusion et d'assistance dans le domaine de la commercialisation des techniques relatives aux énergies renouvelables, et sur la mise en place d'un réseau coopératif reliant ces centres entre eux. Le Département cherche actuellement des fonds en vue de renforcer certaines institutions en Chine, en Inde et dans la Fédération de Russie et envisage de créer ou de renforcer des institutions de ce type au Moyen-Orient et en Afrique. Avec un financement du Fonds pour l'environnement mondial, un séminaire régional s'est tenu à Lima en août 1994 en vue de former des responsables de la gestion de l'énergie et de permettre l'échange de données d'expérience relatives aux méthodes et techniques permettant de réaliser des économies d'énergie dans les systèmes de production d'électricité et au niveau de l'utilisateur final. Le séminaire a examiné les questions de surveillance et de maîtrise de l'impact sur l'environnement de l'utilisation d'énergie.

82. La CESAP offre depuis longtemps un appui aux organismes et réseaux régionaux. Nombre d'entre eux sont devenus des institutions autonomes. À l'heure actuelle, la CESAP appuie un ensemble de coopératives régionales de producteurs de soie et de café. Elle aide régulièrement les organismes nationaux de télédétection en Chine, en Inde, en Indonésie et en Thaïlande. La CESAP aide également l'Institut asiatique de technologie, dont le siège est à Bangkok, et couvre les frais de voyage de nombreux étudiants de la région qui fréquentent l'Institut. Le secrétariat du fleuve Mékong reçoit une aide de la CESAP et du PNUD et participe à la conception et à la mise en place de l'autorité de la mer d'Aral. La CESAP a aussi apporté un appui au réseau régional d'agents de coordination pour la lutte contre l'abus des drogues au niveau de la demande, au réseau régional d'instituts de recherche dans le domaine commercial et au réseau de centres de liaison regroupant des organismes nationaux de télédétection. Elle a créé le Réseau régional d'autorités locales chargées de la gestion des établissements humains (CITYNET) et le Réseau sud-asiatique d'organismes d'auto-assistance pour handicapés.

83. La CESAO apporte un appui à des organismes régionaux par l'intermédiaire de ses services consultatifs régionaux. Elle aide aussi des institutions régionales à entrer en contact avec des centres d'excellence se trouvant dans d'autres régions ou pays. Elle apporte une aide au Réseau d'information sur les ressources et techniques relatives aux énergies nouvelles et renouvelables dans les pays arabes. Elle a créé un réseau régional de formation dans le secteur de l'eau et a mis sur pied une équipe spéciale afin de renforcer ce réseau. Par ailleurs, elle a publié un répertoire des femmes arabes expertes dans le domaine de la CTPD, qui doit être mis à jour tous les quatre ans.

3. Autres activités de CTPD

84. La plupart des organismes du système des Nations Unies s'occupant de développement ont aidé les pays à organiser certaines des activités décrites

ci-après, en vue soit de favoriser, soit d'utiliser la CTPD. Les activités en question comprennent des réunions, séminaires, ateliers, voyages d'étude, études de cas, programmes de formation, échanges de savoir-faire, transferts de systèmes et de techniques, publications, ainsi que la conception et la mise à jour de bases de données. Certaines de ces activités ont été entreprises en liaison avec le PNUD, tandis que d'autres ont simplement bénéficié de l'appui d'un organisme des Nations Unies travaillant seul ou en collaboration avec d'autres organisations internationales, intergouvernementales ou non gouvernementales. Les activités entreprises sans participation du PNUD sont présentées dans les paragraphes ci-après, tandis que celles qui ont été menées avec un appui du PNUD sont décrites dans la partie suivante du chapitre.

85. La FAO a organisé un grand nombre de réunions, séminaires, voyages d'étude, programmes de formation et ateliers afin de favoriser l'échange d'idées et de données d'expérience, et également de connaître et de mettre au point des approches communes des problèmes. Elle a par exemple organisé, à Ouagadougou, un atelier régional de formation de formateurs dans le domaine de la radio rurale; envoyé au Népal deux experts de la communication au service du développement originaires des Philippines; et tenu un atelier régional sur les régimes fonciers, à Arusha, en collaboration avec l'Association régionale de crédit agricole pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord. En 1994, elle a organisé une visite en Afrique du Sud de quatre hauts fonctionnaires du Ministère de l'agriculture du Zimbabwe; une table ronde d'experts sur les femmes, la population et l'environnement, tenue à Bangkok; un atelier sur les obstacles à l'application des résultats de recherche sur la foresterie dans la région de l'Asie et du Pacifique; un voyage en Inde de fonctionnaires nigériens qui ont pu étudier la transformation du riz paddy et de la canne à sucre au niveau de l'exploitation; un atelier sur le crédit rural, tenu à Beyrouth; un atelier sous-régional sur un problème particulier d'agroforesterie, tenu en République-Unie de Tanzanie; et un atelier sur les services de santé animale en Europe centrale, tenu en Croatie. La FAO ne s'est pas contentée de participer aux études ayant pour objet d'adapter les capacités aux besoins dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture mais, comme il a été mentionné plus haut, a entrepris des actions de suivi. L'appui que fournit la FAO aux réseaux comprend aussi l'organisation de nombreux ateliers et l'échange d'experts. La FAO a été très active dans le domaine de l'information. Outre des bulletins d'information, la FAO a publié quelques ouvrages importants en 1993, tels que le répertoire des instituts de recherche sur les forêts, qui comprend 600 rubriques et couvre 108 pays; deux recueils sur les systèmes de recherche agricole, l'un portant sur 17 pays de la région des Caraïbes, l'autre sur 23 pays d'Afrique de l'Est et du Centre; et un ouvrage sur la situation des femmes rurales et leurs institutions en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les pays en développement continuent d'utiliser le système d'information sur les pêches de la FAO, qui est bien au point, ainsi que les réseaux régionaux sur les pêches. Le Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles (AGRIS) et le Système d'information sur les recherches agronomiques en cours (CARIS) fonctionnent maintenant depuis 20 ans. La base de données bibliographiques d'AGRIS reçoit environ 120 000 entrées par an de 155 pays et CARIS contient actuellement des renseignements sur 30 000 projets de recherche agricole. Le couplage de ces systèmes d'information avec la base de données d'emploi facile CTPD-INRES revêt une grande importance.

86. L'OMS a financé des réunions, séminaires et ateliers de CTPD, et organisé des programmes de formation dans les pays en développement. Quatre exemples méritent d'être mentionnés : l'appui à la réunion des ministres de la santé des pays membres du Mouvement des non-alignés, qui s'est tenue à Djakarta en 1993, la réunion des ministres de la santé des pays membres du Mouvement des non-alignés et d'autres pays en développement, qui s'est tenue à Genève en 1994, une réunion des pays lusophones sur la santé mentale au Mozambique en 1993 et une réunion informelle sur l'amélioration des systèmes de santé dans les pays lusophones d'Afrique en 1994. L'OMS a financé un séminaire sur la gestion de l'aide dans le secteur de la santé, qui s'est tenu à Ottawa en 1994. En collaboration avec le PNUD, l'OMS a mis en place un réseau informatisé de partenaires dans le domaine des réformes du système de santé.

87. L'une des principales initiatives de l'UNESCO a été le lancement, en 1992, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme d'éducation de base dans les neuf plus grands pays en développement. En décembre 1993, une réunion au sommet s'est tenue sur ce thème à New Delhi, avec l'appui de l'UNICEF et du FNUAP. L'UNESCO assure le secrétariat de toutes les activités de suivi. En février 1995, à Paris, l'UNESCO a organisé un colloque auquel ont participé des représentants de toutes les instances prenant part au processus de prise de décisions (hommes politiques, secteur privé, organisations non gouvernementales et universitaires), en vue de réfléchir aux stratégies de développement durable en Afrique. L'UNESCO doit assurer le suivi du forum intitulé "Audience Africa". L'UNESCO a par ailleurs organisé un certain nombre de programmes de formation, essentiellement en Afrique. Elle a renforcé le programme INFORMAFRICA et des programmes analogues dans les régions de l'Amérique latine et de l'Asie et du Pacifique. Elle a apporté un appui à la conférence sur les sciences sociales et la transition vers la démocratie dans les États membres lusophones d'Afrique. Elle a financé un atelier régional sur les femmes travaillant dans le secteur non structuré, qui s'est tenu au Bénin en 1993.

88. L'OIT indique qu'elle a organisé un atelier en vue d'aider les chefs de petites entreprises de huit pays d'Afrique de l'Ouest grâce à l'échange d'informations sur les matériaux et techniques de construction disponibles sur le plan local.

89. L'ONUDI a organisé un grand nombre de programmes de formation, de voyages d'étude, d'ateliers portant sur des techniques spécifiques, de services d'experts et d'échanges d'informations, dont l'objet était à la fois de promouvoir et d'utiliser la CTPD. En 1993, elle a organisé neuf ateliers sur l'industrie du ciment dans différentes régions et a demandé à des experts de pays en développement de fournir des prestations à des entreprises défaillantes d'autres pays. Elle a organisé des séminaires sur les pesticides dans de nombreux pays d'Asie, en mettant l'accent sur le contrôle de la qualité, l'utilisation de méthodes et de produits ne portant pas atteinte à l'environnement et les techniques d'application. Elle a organisé des réunions de groupes d'experts sur différentes activités industrielles, notamment sur les procédés de fabrication dans l'industrie pétrochimique, la préparation des plantes médicinales et la réduction directe du minerai de fer. Elle a organisé des visites en Afrique de l'Est pour une mission indienne de haut niveau en vue de promouvoir la coopération technique et la coopération dans le domaine des

investissements. Un atelier, tenu à Rio de Janeiro (Brésil), sur l'utilisation de l'outil informatique dans l'industrie textile et la confection, a débouché sur des accords de coopération entre le Brésil et de nombreux autres pays. En 1994, des voyages d'études et programmes de formation ont été organisés dans différents pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, pour le compte du Centre est-africain de promotion des investissements. Des dirigeants d'entreprises latino-américaines ont eu l'occasion de visiter des installations industrielles en Asie. Des ateliers ont été organisés sur la diversification des produits de la canne à sucre (Indonésie), les codes relatifs aux constructions en bois (Brésil), le contrôle de qualité dans l'élaboration de logiciels (Inde), la production de matériaux réfractaires (Ghana) et les techniques de production de ciment à petite échelle (Chine). Cuba a organisé un séminaire régional de formation sur l'utilisation industrielle de plantes médicinales et aromatiques. Le Costa Rica a organisé un séminaire régional sur la politique industrielle. L'ONUDI a continué de gérer la Banque d'informations industrielles et technologiques, mais la plupart des données sont maintenant communiquées au Système CTPD-INRES.

90. Au cours de la période considérée, l'UIT a mené, au titre de la CTPD, des programmes de formation qui ont notamment porté sur la conception de cours (20 interventions); la réalisation d'études (10 interventions); la tenue de séminaires et réunions (21 interventions); et la modification ou l'introduction de systèmes et de techniques tels que les systèmes intégrés de gestion, la facturation informatisée, la téléphonie cellulaire, les systèmes de transmission par fibre optique et la gestion des fréquences (44 interventions). Les dépenses au titre de ce programme se sont élevées à 231 002 FS en 1993, et on estime qu'elles seront de 438 580 FS en 1994.

91. L'UPU n'a mentionné qu'une activité : l'organisation d'un atelier régional en Thaïlande, en collaboration avec le Groupe spécial de la CTPD (voir par. 132 ci-après).

92. L'OMPI a tenu des séminaires, réunions et ateliers de formation et a dépêché des missions d'experts. Elle a organisé un séminaire au Sri Lanka et un autre en République-Unie de Tanzanie avec un appui financier des pays hôtes.

93. Le FNUAP a indiqué qu'il avait organisé des réunions, séminaires et ateliers dans tous les pays en vue d'identifier, de formuler et d'exécuter des activités concrètes de CTPD. Il a notamment fait état de deux activités importantes réalisées en 1994 : un appui à la réunion des ministres de la santé et de la population de l'Asie du Sud, dans le cadre d'une initiative de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, et une aide à la production de contraceptifs oraux en Inde à partir de matières premières fournies par la Chine. Le FNUAP a financé une publication sur les succès remportés dans plusieurs pays dans le domaine de la planification familiale.

94. Outre les activités de CTPD qu'il a entreprises conjointement avec le PNUD, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement a apporté une contribution à de nombreux ateliers, séminaires, programmes de formation et voyages d'études organisés par le PNUD en vue de promouvoir ou d'utiliser la CTPD. Le Département a exécuté de nombreux éléments de projet faisant appel à la CTPD dans le cadre de projets bénéficiant de crédits ouverts au titre des

CIP, dans les domaines suivants : réforme de l'administration publique et secteur de l'eau au Viet Nam, secteur pétrolier au Tchad, gestion économique au Burkina Faso, ainsi que dans le cadre de programmes régionaux sur l'énergie en Amérique latine, sur l'environnement dans les bassins houillers d'Asie centrale et d'Europe de l'Est, sur les régimes nationaux d'investissement en Amérique centrale et sur la modélisation et l'analyse macro-économiques en Afrique de l'Ouest. En 1993, dans le cadre de son propre programme, le Département a organisé de nombreux ateliers et séminaires portant notamment sur les industries extractives et l'environnement, en collaboration avec le PNUÉ (Zambie); la protection de l'environnement dans les zones d'exploitation minière (Namibie); le développement des petites et moyennes entreprises (Zimbabwe); l'application de l'informatique à l'évaluation et à la gestion des eaux souterraines (Thaïlande), en collaboration avec la CESAP; l'incidence, au niveau macro-économiques, des investissements publics (Sénégal); la mise en valeur des bassins fluviaux (Mali); le renforcement des capacités de gestion des projets (Chine); la restructuration économique et la gestion de l'environnement dans les bassins houillers et les régions minières (Turquie); les politiques de dépenses publiques (Honduras); et les réformes économiques dans les pays en transition (Kirghizistan). Le Département a aussi organisé une réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'investissement étranger direct dans les nouveaux pays à économie de marché d'Europe centrale et orientale (Bulgarie). Des programmes de formation ont été organisés en Amérique latine, dans le secteur de l'énergie, et en El Salvador, dans le domaine des systèmes nationaux d'investissements. Des Vietnamiens ont été envoyés en Thaïlande pour recevoir une formation dans le domaine des ressources en eau et aux Philippines pour s'initier aux réformes administratives.

95. Au cours de la période considérée, la CESAP a mené 32 activités de promotion de la CTPD et 55 autres faisant appel à la CTPD, dont 21 voyages d'études, 20 projets de formation, 9 réunions, l'octroi de 9 bourses, y compris l'envoi d'un certain nombre de stagiaires à Singapour dans le cadre des accords de 1992 sur l'adaptation des capacités aux besoins, et 6 cas de transferts effectifs de systèmes et de techniques. Parmi les activités de promotion, la Commission a mentionné 12 réunions d'experts ayant pour objet de mettre au point une méthode ou de définir les domaines de CTPD, 5 voyages visant à favoriser la CTPD entre pays et institutions, 8 séminaires et 4 études consacrés à la CTPD et 2 programmes de formation. Certaines de ces interventions étaient spécialement adaptées aux besoins des pays en transition, et quelques projets supplémentaires (études de faisabilité et tables rondes, par exemple) ont été réalisés à leur intention.

96. En 1993, la CESAO a organisé un colloque régional sur l'utilisation et la conservation de l'eau. Une réunion de l'Organisation arabe de développement agricole s'est tenue en 1993 pour examiner l'appui à apporter au secteur agricole dans le territoire palestinien occupé. En collaboration avec le PNUD et l'Institut arabe de formation des entrepreneurs, elle a organisé un atelier régional de formation de formateurs dans le domaine de la création d'entreprises privées.

B. Progrès accomplis par le PNUD

97. Les bureaux régionaux du PNUD et d'autres groupes rattachés au Programme ont été invités à fournir, pour la période à laquelle correspond le rapport, des renseignements sur le niveau d'utilisation de la modalité de CTPD. Comme on s'attendait à ce que les bureaux de pays soumettent des rapports détaillés sur des activités particulières, on a demandé aux groupes du siège d'accorder une attention spéciale aux renseignements recueillis sur les instructions émises en vue d'encourager le recours à cette modalité ou sur les arrangements de suivi adoptés à cette fin. Ils ont été priés de définir les principales contraintes rencontrées sur le plan pratique et de recommander des modifications ou des améliorations qui permettraient de les surmonter. On leur a par ailleurs demandé de fournir des renseignements sur les activités régionales et des données statistiques sur les activités de CTPD. Ils ont également été invités à communiquer des renseignements sur trois aspects revêtant une importance particulière pour les relations Sud-Sud, à savoir les activités de CTPD hautement rentables, les effets de la CTPD sur les économies en transition, et le recours aux mécanismes régionaux et sous-régionaux pour promouvoir la CTPD. Tout en recueillant des renseignements provenant d'autres groupes, le Groupe spécial de la CTPD lui-même a procédé à une analyse complète des activités ayant bénéficié d'un soutien pendant la période à l'examen.

98. Le rapport sur les progrès accomplis par le PNUD en matière de promotion et de mise en oeuvre de la CTPD et de contribution à la coopération Sud-Sud a été établi en tenant compte des rapports communiqués par les pays, les organisations intergouvernementales, les ONG et d'autres organismes des Nations Unies. Ce chapitre du rapport est présenté en deux sections : la première décrit les activités des services du Siège autres que le Groupe spécial de la CTPD, la seconde les activités appuyées par le Groupe spécial.

99. Ce n'est qu'en 1983 que le PNUD a commencé à affecter des ressources du programme aux activités promotionnelles et opérationnelles de CTPD. Auparavant, la plupart des activités étaient limitées à un appui et à des réunions d'information visant à faire connaître la CTPD. La communication d'informations sur les activités de CTPD s'est avérée être une tâche relativement complexe. À l'heure actuelle, la plupart des activités de CTPD financées au titre des CIP sont appuyées dans le cadre d'un certain nombre de projets parapluies de CTPD. Certains projets financés au titre des CIP comprennent certes des éléments de CTPD, mais ceux-ci ne sont souvent pas comptabilisés de façon adéquate lorsqu'ils s'inscrivent dans un projet d'ensemble, faute de rubrique budgétaire distincte ou d'autres méthodes permettant d'identifier avec précision ce type d'intervention. Il est fait beaucoup plus appel à la modalité de CTPD dans le cadre des programmes régionaux, et une partie de ces activités peut être comptabilisée. Le Groupe spécial de la CTPD a fourni des statistiques financières détaillées sur l'utilisation des ressources spéciales du Programme. Par le passé, les estimations relatives aux ressources consacrées à la CTPD par le PNUD et le système des Nations Unies étaient établies sur la base des critères fixés par les différents organismes et services. À sa septième session, tenue en 1991, le Comité de haut niveau s'est déclaré, dans sa décision 7/5, mécontent des informations statistiques fournies dans les rapports et a recommandé d'établir à l'avenir les rapports sur la base des critères uniformisés fixés pour les activités de CTPD par le Groupe des experts

gouvernementaux. On s'est efforcé, dans le présent rapport, d'évaluer les fonds de programme du PNUD utilisés au cours de l'exercice biennal 1993-1994, en appliquant strictement les critères uniformisés, ce qui a permis de constater que le montant total en cause est proche de 35 millions de dollars, dont quelque 5 millions financés à l'aide de ressources spéciales du Programme.

1. Activités appuyées par des services du PNUD autres que le Groupe spécial de la CTPD

100. Le Bureau régional pour l'Afrique (BRA) indique que depuis que la CTPD a été retenue comme l'un des six thèmes prioritaires par le PNUD, le recours à cette modalité s'est accru, en particulier en faisant appel aux ressources techniques de la région pour les activités de coopération technique exécutées dans les pays d'Afrique. Les deux principales caractéristiques de ce développement sont a) la coopération entre les pays en matière de formation collective à court terme, de formation en cours d'emploi et de voyages d'étude, et b) le recours à des consultants et à des experts originaires de la région dans le cadre de différents projets. Les comités élargis d'approbation locale des projets au niveau des pays et les comités d'approbation des projets et programmes au niveau de la division et des bureaux au siège ont systématiquement mis l'accent sur l'incorporation et l'utilisation de la modalité de CTPD. L'arrangement habituel est de faire appel à la CTPD pour mettre en oeuvre les éléments de projet faisant partie des programmes traditionnels de coopération technique. Le principal mécanisme de suivi a été la liste de vérification d'approbation des projets et programmes, qui prévoit l'examen de la faisabilité du recours à la CTPD.

101. Le programme régional est un instrument important de CTPD. Les trois thèmes du programme régional du Bureau régional pour l'Afrique sont a) la coopération et l'intégration régionales, b) la planification stratégique à long terme et c) le renforcement du développement humain. Le programme régional dans son ensemble encourage la coopération entre les pays africains en tirant parti des institutions régionales et sous-régionales. Plusieurs mécanismes régionaux et sous-régionaux ont été utilisés officieusement pour appuyer les activités de CTPD dans la Zone d'échanges préférentiels pour les États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et dans le cadre de la Communauté du développement de l'Afrique australe. Les interventions ont trait, entre autres choses, aux échanges, aux opérations de financement et aux transports. Des mécanismes de promotion des échanges intra-africains, y compris des systèmes d'information sur les échanges et les investissements, et des organisations professionnelles régionales et sous-régionales, y compris des associations professionnelles et des centres d'information, sont au nombre des activités et groupements qui bénéficient d'un appui. On trouvera plus bas quelques détails sur un grand programme régional de CTPD sur le transfert de technologies alimentaires.

102. Le Bureau a fait les recommandations suivantes aux fins de la promotion de la CTPD :

a) La notion de CTPD pourrait être précisée si l'utilisation des ressources techniques des pays en développement dans le cadre de projets et l'application d'éléments de projet au titre de la CTPD figuraient dans la description de ce qui est considéré comme un projet de CTPD;

b) Des projets parapluies de CTPD financés à l'aide des CIP devraient être envisagés afin d'étendre les activités de CTPD qui sont entravées par une pénurie de ressources;

c) Les ONG et le secteur privé devraient participer de plus en plus aux activités de coopération technique;

d) Il convient particulièrement d'encourager les pays en développement à investir dans d'autres pays en développement, ce qui renforce automatiquement la CTPD;

e) Des centres de liaison nationaux de CTPD devraient être placés dans une position stratégique au niveau de la prise de décisions dans le cadre des organisations nationales de développement.

103. Le Bureau régional pour les États arabes indique que le programme régional comporte plusieurs projets de coopération Sud-Sud qui visent à résoudre des problèmes communs de la région, bien qu'ils ne fassent pas tous appel à la CTPD. Les domaines prioritaires du programme régional du bureau sont : a) le développement humain durable; b) l'intégration économique et la promotion du commerce et c) le développement énergétique durable. Nombre de ces activités font appel à des organisations régionales telles que le Fonds monétaire arabe, l'Organisation arabe pour le développement agricole, le Conseil de coopération du Golfe, le Programme de financement du commerce arabe et la Ligue des États arabes.

104. Plusieurs activités du programme régional arabe ont trait à des efforts de coopération dans le secteur de la production alimentaire. Le réseau d'irrigation d'appoint et d'amélioration de la gestion des ressources en eau au niveau des exploitations agricoles s'efforce de renforcer la coopération en matière de recherche et de vulgarisation dans neuf pays arabes qui dépendent de l'irrigation – cinq en Afrique du Nord et quatre au Moyen-Orient. Le programme d'amélioration des rendements en ce qui concerne l'orge, les pâturages et l'élevage des moutons en Iraq, en Jordanie et en République arabe syrienne, le programme d'aménagement des parcours dans quelques pays sélectionnés, le programme de lutte contre les maladies des arbres fruitiers dans sept pays, le programme relatif au sorgho et au millet dans cinq pays, et le programme pour les cultures d'oléagineux en Somalie, au Soudan et au Yémen sont tous axés sur l'adoption de mesures collectives en faveur de la recherche et de l'amélioration de la production alimentaire. Plusieurs activités sont appuyées dans le cadre du programme relatif à l'intégration économique et aux échanges commerciaux. Ainsi, le programme de financement du commerce arabe a mis en place un réseau d'informations commerciales. Le renforcement des capacités au sein du secrétariat de l'Union du Maghreb arabe sur les questions touchant les relations en matière de commerce et d'investissement fait l'objet d'une autre activité. Une troisième activité visant à étendre les échanges commerciaux dans la région, qui a été entreprise avec le soutien du Groupe spécial de la CTPD, est examinée dans le cadre de la section suivante (voir par. 133 ci-dessous).

105. En vue d'encourager la CTPD et de renforcer son utilisation, le Bureau a fait trois recommandations. Premièrement, le PNUD devrait intégrer la modalité de CTPD en tant qu'instrument d'application à envisager pour tous les projets

aux stades de la conception et de l'évaluation. Deuxièmement, les ateliers sur l'échange de données d'expérience relatives à des sujets précis devraient prévoir un mécanisme de suivi pour le transfert de technologie sur une base bilatérale. Troisièmement, comme dans le cas du programme des Volontaires des Nations Unies et du projet TOKTEN, un mécanisme sera peut-être prévu en vue d'utiliser des experts dans le cadre de la CTPD.

106. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique indique que le fait de mettre l'accent sur l'exécution nationale et le renforcement des capacités des institutions régionales et nationales a eu pour effet d'accroître considérablement le recours à la CTPD. La modalité de CTPD est appliquée dans environ 60 % des activités du programme du Bureau régional, et la coopération Sud-Sud dans la région a enregistré une augmentation phénoménale. Le Bureau a établi en novembre 1994 un rapport sur la coopération Sud-Sud et sur les initiatives, opportunités et défis qui sont ceux du PNUD dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il a par ailleurs publié de nouvelles instructions visant à envisager en premier lieu la CTPD en tant que modalité de développement.

107. La plupart des programmes régionaux sont exécutés par des institutions régionales et il s'agit, d'une manière générale, d'activités de CTPD. Neuf projets relatifs aux transports et aux communications, aux pêches, à la sécurité alimentaire, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, à l'aviation civile et au secteur de l'énergie électrique dans les îles du Pacifique sont tous exécutés par des organes régionaux tels que le Forum du Pacifique Sud et la Commission du Pacifique Sud, et un grand nombre de leurs éléments appliquent la modalité de CTPD. Un grand programme régional sur les réformes macro-économiques est exécuté par l'Institut de développement coréen de la République de Corée et l'Institut Hainan de la Chine, tandis qu'un autre programme concernant l'énergie et l'environnement est exécuté par la CESAP, la mise en oeuvre d'un de ses éléments ayant été confiée au Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique, dont le siège est à Kuala Lumpur. L'un des principaux objectifs de ce dernier programme est d'encourager la CTPD parmi les pays participants dans différents secteurs de l'énergie et de l'environnement.

108. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le PNUD appuie plusieurs programmes importants de coopération régionale. Une assistance est prêtée en faveur de la création de l'Organisation de coopération régionale, organe intergouvernemental comprenant l'Afghanistan, l'Iran, le Pakistan, la Turquie et six pays d'Asie centrale appartenant à la Communauté d'États indépendants. À cet égard, il sera fortement tenu compte des leçons tirées par le PNUD il y a deux ans, lorsqu'il a aidé à réorganiser l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Le secrétariat de l'Association essaie d'élaborer un système de gestion des programmes avec l'appui du PNUD.

109. Une seconde initiative est le programme sous-régional de l'Asie du Nord-Est, qui couvre la Chine, la Mongolie, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée. Il s'agira au début d'un programme de coopération environnementale portant sur les problèmes liés à l'assèchement, à la combustion du charbon et à la pollution de l'air en zones tempérées. Le programme a été lancé en février 1993, et 12 propositions de projet ont, jusqu'à présent, été formulées dans deux domaines, le renforcement des capacités et la

gestion des écosystèmes. Les questions devant faire l'objet de mesures urgentes ont par ailleurs été identifiées, telles que la dégradation des forêts et des pâturages, le développement durable des forêts russes d'Extrême-Orient, la diminution de la diversité biologique, la dégradation des bassins versants, et les questions posées par l'intégration économique.

110. Un effort de collaboration pour le bassin hydrographique du Tumen réunit cinq pays dans le cadre d'une stratégie commune visant à promouvoir et à mettre en valeur une zone d'Asie du Nord-Est s'étendant en bordure du fleuve Tumen. Ce programme également fait fonction d'instance neutre favorisant des échanges de vues et la conclusion d'un accord sur un ensemble d'arrangements juridiques et institutionnels entre la Chine, la Fédération de Russie, la Mongolie, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, afin de faciliter la mise en valeur des ressources et assurer le suivi des activités. Un Comité de gestion des programmes a été créé en juillet 1994, et on est en train d'élaborer des accords en vue de créer une commission consultative, un comité de coordination et un secrétariat. Le PNUD assure une présidence neutre lors des négociations et des débats généraux en cas de besoin. Les tâches à accomplir comprennent la réalisation de profils d'investissement et d'études de préfaisabilité, ainsi que l'élaboration de politiques environnementales, de stratégies de mobilisation des ressources et de procédures frontalières et douanières.

111. Le PNUD fournit actuellement au secrétariat du Mékong un appui institutionnel qui comprend une assistance en matière de financement et d'administration, de même que la réalisation d'études liées à l'utilisation durable des eaux du Mékong. Du fait de l'évolution de la situation politique en Asie du Sud-Est, en particulier à la suite de la signature des accords de paix de Paris en 1991, puis du rétablissement d'un gouvernement démocratiquement élu au Cambodge, les quatre États riverains, à savoir le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam, ont demandé au PNUD en 1992 de leur apporter un appui visant à faciliter la négociation d'un nouvel accord sur le bassin fluvial du Mékong. Le PNUD a présidé cinq réunions du groupe de travail sur le Mékong et un nouvel accord a été paraphé en novembre 1994; il ne reste plus aux Parties contractantes qu'à y apposer leur signature. Cet accord doit renforcer la coopération entre les quatre États riverains dans le cadre de la CTPD de façon à assurer des ressources durables pour les populations actuelles et les générations futures. Le PNUD, qui met déjà l'agent exécutif à la disposition du Comité du Mékong, devrait prendre en charge le coût du poste nouvellement créé de chef du secrétariat de la Commission du Mékong.

112. Un autre programme régional méritant d'être signalé est l'initiative de la Caspienne, qui a pour objet l'élaboration d'un plan de gestion des ressources et de préservation de la diversité biologique dans la mer Caspienne. Le PNUD joue un rôle de catalyseur dans le cadre de la mission d'établissement des faits organisée conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale et le PNUD. Un cadre d'analyse pour la coopération intergouvernementale visant à établir un plan intégré de gestion de l'environnement pour la mer Caspienne est en cours d'élaboration. Il s'agit d'une initiative novatrice dans ce domaine, qui pourrait être transposée ailleurs.

113. Le Bureau a d'autres programmes régionaux ayant trait à la coopération Sud-Sud, notamment dans les domaines suivants : commerce international et investissements, science et technologie, lutte contre la pauvreté et foresterie. D'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies participent à certaines de ces activités. Une partie des activités menées au titre de ces programmes recourent à la CTPD. Dans des domaines tels que l'initiative de l'Association sud-asiatique de coopération régionale relative à lutte contre la pauvreté, la coopération commerciale dans le cadre de l'ANASE, les relations économiques de l'ANASE avec les pays voisins (en Indochine) et l'expansion du commerce et des investissements dans le cadre de la l'ASACR, le PNUD ne fournit un appui qu'au titre de la CTPD.

114. Le Bureau a proposé quatre mesures visant à promouvoir la CTPD dans un avenir immédiat : a) mettre en place un système permanent de suivi et d'établissement de rapports dans les bureaux de pays sur l'utilisation de la CTPD et les questions qui s'y rapportent; b) mettre l'accent sur les activités de programme en faveur du développement humain durable qui sont propices à l'utilisation de la CTPD; c) mettre un accent accru sur le renforcement des capacités dans le cadre des activités de programme appuyées par le PNUD; et d) continuer à prôner la coopération Sud-Sud en tant que principe de base des opérations du PNUD.

115. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a communiqué un rapport sur la CTPD dans la région d'Amérique centrale. Ce document expose dans le détail les progrès de la coopération régionale, qui a pu se développer grâce à un appui financier du PNUD fourni par le truchement du plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale. Le plan, qui a fonctionné de 1988 à 1994, avait pour objectif d'appuyer l'effort de paix lancé dans la région par les cinq présidents d'Amérique centrale en 1987.

116. Le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale a assumé les fonctions de secrétariat technique pour toutes les réunions du Plan spécial, et un comité de vice-ministres s'est chargé du traitement et de l'approbation de tous les projets entrant dans le cadre du Plan. Dans le cadre de différents projets, plusieurs institutions ou mécanismes d'exécution fonctionnant à l'échelle régionale ont été établis ou utilisés, la mise en oeuvre des mesures adoptées étant assurée par des experts et des groupes de la région. Ainsi, les projets en faveur du développement durable et de l'environnement ont été exécutés par la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, créée en 1990. La Commission a établi le plan régional en faveur du développement durable qui a été présenté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro.

117. Le Plan d'action forestier tropical pour l'Amérique centrale est un exemple d'activité de CTPD réussie. Exécuté par la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, il bénéficiait du soutien des populations autochtones, des réseaux de femmes et des organismes publics responsables des forêts dans les pays de la région et était à même de mobiliser des ressources extérieures pour l'application d'un plan d'action forestier.

118. Le renforcement des institutions a été assuré dans le cadre de projets du Plan spécial conçus et exécutés par des organisations régionales utilisant les services de spécialistes régionaux. La Banque centraméricaine pour l'intégration économique, qui a été restructurée grâce à des efforts locaux, est à présent une institution opérationnelle qui a réussi à attirer des investisseurs dont certains proviennent de l'extérieur de la région, et notamment du Mexique, de la province de Chine de Taiwan et du Venezuela. Il en va de même du Fonds de stabilisation monétaire de l'Amérique centrale. Un appui institutionnel a été aussi apporté en faveur du développement et de l'intégration du secteur de l'énergie électrique en Amérique centrale. Dans le secteur des télécommunications, la Commission technique pour les télécommunications en Amérique centrale s'est affirmée en tant qu'institution régionale et a mis sur pied 40 projets, parmi lesquels quelques projets régionaux. Ceux-ci ont contribué à favoriser l'intégration régionale ainsi que le développement du secteur des télécommunications des différents pays.

119. En 1993, un programme régional en faveur du développement social et de la réduction de la pauvreté a été adopté. Le programme, qui a son siège au Honduras, comprend des éléments nationaux exécutés par des administrateurs nationaux dans le cadre de la coopération horizontale. Des plans d'action nationaux s'inscrivant dans un cadre régional et portant sur la mise en valeur des ressources humaines ont été établis conformément à l'Accord de Tegucigalpa.

120. Dans tous les secteurs – l'énergie, les transports, la santé et la sécurité alimentaire, la formation à la fonction publique et l'agriculture – des institutions régionales ont vu le jour et des cadres régionaux pour le développement ont été établis.

121. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) indique qu'il a eu recours à la CTPD dans nombre de ses activités et considère qu'elles ont été très fructueuses. UNIFEM est résolu à utiliser la CTPD de façon plus systématique. En Afrique, UNIFEM a organisé des échanges de spécialistes et l'utilisation d'installations de formation des pays en développement dans le cadre de certaines de ses activités. Des technologues ghanéens ont implanté des techniques de transformation du manioc au Cameroun, et une ONG kényenne a dispensé une formation à la micro-entreprise à des ressortissants de l'Afrique du Sud, du Malawi et du Swaziland. La République-Unie de Tanzanie a établi des liens avec le Kenya et le Zimbabwe en vue de développer les capacités de ses ONG. Des établissements de formation à la gestion au Cameroun, au Sénégal et en Tanzanie partagent leurs compétences en matière de formation aux spécificités des hommes et des femmes. En Asie, un atelier régional de formation a été organisé au Bangladesh en février 1993 à l'intention d'un groupe de directeurs de projets relatifs au crédit et aux activités génératrices de revenus. Un autre atelier mondial sur les femmes et le crédit a été organisé en Jordanie en novembre 1994. En Amérique latine, outre un projet sur les femmes et les technologies alimentaires appuyé par le Groupe spécial de la CTPD (voir par. 132 ci-dessous), un séminaire régional sur les femmes et les petites entreprises s'est tenu en Équateur en juillet 1993. Ces réunions ont permis de transférer des idées et des technologies d'un pays en développement vers un autre et de promouvoir la CTPD. UNIFEM collabore à un important réseau consacré

à la participation des femmes au développement. La coalition internationale sur les femmes et le crédit est un organe qui regroupe 26 organisations (dont 16 originaires de pays en développement).

2. Activités soutenues par le Groupe spécial de la CTPD

122. Suite à la réduction de 30 % du montant des ressources spéciales du programme (RSP), qui devait lui être alloué, le programme de travail du Groupe spécial de la CTPD n'a, au cours des deux années à l'examen, pas atteint les objectifs fixés dans les prévisions initiales. Toutefois, l'élan pris en 1993 s'est maintenu, et de nombreuses activités ont été exécutées avec succès dans toutes les régions. La modification et la modernisation technique de la base de données CTPD-SOI, qui est désormais plus facilement accessible à tous les bureaux nationaux du PNUD, aux centres nationaux de promotion de la plupart des pays et aux autres utilisateurs, y compris les organismes du système des Nations Unies, marquent un progrès. Les interventions stratégiques du Groupe visant à promouvoir la CTPD – contributions à l'initiative de coopération ANASE-Afrique, formulation d'une stratégie en faveur des petits États insulaires en développement, création du prix de la CTPD au sein du Groupe des 77 et appui substantiel en faveur de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes – constituent un autre important pas en avant.

123. Les diverses activités soutenues par le Groupe spécial de la CTPD sont examinées ci-après.

Centres de promotion de la CTPD et sensibilisation

124. Dans la Stratégie en faveur de la CTPD pour les années 90 qu'il a adoptée à sa réunion de 1993, le Comité de haut niveau a adopté une série de directives sur l'établissement de centres nationaux de promotion de la CTPD et la coordination des politiques nationales en la matière; ces directives ont fait l'objet d'une large diffusion auprès de tous les pays et des organes et organismes des Nations Unies. Le Groupe spécial a organisé des réunions régionales et des ateliers d'orientation pour aider les centres nationaux de promotion à axer leur action sur la CTPD/CEPD tout en la coordonnant avec les politiques nationales en la matière. Des réunions régionales de centres de promotion ont été organisées en Éthiopie en février 1993, au Sri Lanka en avril 1993, en Turquie en juillet 1993 (à laquelle des pays de la Communauté des États indépendants (CEI) ont également participé), au Venezuela en 1993 et en Bolivie en 1994; ces deux dernières réunions ont été organisées par le SELA (Système économique latino-américain). Une réunion des centres de promotion relevant de cet organisme a également eu lieu à Genève en juillet 1993.

125. Faire mieux comprendre au Sud l'importance de la coopération économique et technique mutuelle est une tâche qui incombe au premier chef aux pays eux-mêmes. Le Groupe spécial de la CTPD a aidé les pays à organiser des ateliers et des programmes de formation visant à sensibiliser le personnel compétent des secteurs tant public que privé à la nécessité, à l'utilité et au potentiel de la coopération mutuelle. Avec l'appui du Groupe spécial, des ateliers de sensibilisation ont été organisés en Jamahiriya arabe libyenne en février 1993, en Éthiopie en février 1993, au Belize en mars 1993, au Nigéria en septembre 1993 et en Zambie en octobre 1993. En mars 1994, une conférence

interrégionale sans précédent a réuni en Sierra Leone des ONG africaines en vue de renforcer la coopération Sud-Sud. La sensibilisation à la CTPD intervient par principe d'une façon largement décentralisée, et des moniteurs nationaux ont été formés à cette fin.

Exercices consistant à faire correspondre les capacités et les besoins

126. Cinq initiatives dans ce sens ont été prises au cours de la période à l'examen. En 1993, il n'y a eu qu'un seul exercice de ce type, organisé à Kampala et axé sur l'industrie et les services d'appui; 12 pays y ont pris part et ont conclu des accords concernant 129 activités qui, dans de nombreux cas, visaient à fournir à l'Ouganda des services d'experts ou de consultants et des possibilités de formation. L'Ouganda a indiqué qu'après un retard initial, lesdites activités avaient démarré.

127. À titre d'exemples d'exercices unisectoriels consistant à faire correspondre les capacités et les besoins, on peut citer celui axé sur le secteur minier qui a eu lieu à Harare en avril, avec la participation de 19 pays, et celui qui a réuni 22 pays en septembre à Comilla (Bangladesh) au sujet des crédits ruraux et de la lutte contre la pauvreté. Un exercice multisectoriel d'harmonisation des capacités et des besoins dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des ressources en eau et des techniques a eu lieu en janvier à Abuja avec la participation de 22 pays. En ce qui concerne l'exercice entrepris au Myanmar, c'est une organisation non gouvernementale régionale, le NACA (Network of Aquaculture Centres in the Asia and Pacific Region - Réseau des centres d'aquaculture dans la région de l'Asie et du Pacifique), dont le siège est à Bangkok, qui a été chargé de recenser les capacités et les besoins et de suggérer des modalités d'harmonisation. Dans tous les autres cas, ce sont les gouvernements et leurs institutions désignées qui ont planifié et effectué ces exercices. Les activités retenues à l'occasion de ces exercices ont été au nombre de 275 à Abuja, de 73 à Harare et de 238 à Comilla. L'exécution d'activités de ce genre a également commencé au Nigéria.

128. Ce type d'exercices facilite l'identification des besoins et des capacités des pays, et encourage la coopération en matière de formation, de transfert des acquis d'expérience et des techniques, ainsi que les échanges de services d'experts et de consultants entre pays en développement. Ces exercices permettent également aux personnes contrôlant les leviers de commande de l'économie des pays en développement d'améliorer leurs aptitudes à la négociation et à la commercialisation, et on considère en général qu'ils représentent un moyen efficace de mise en valeur des ressources humaines et d'accélération des processus permettant d'accéder à l'autonomie nationale.

129. Ces exercices donnent aussi l'occasion d'examiner les problèmes mutuels et d'échanger des idées à leur sujet, comme cela a été le cas à Comilla et à Yangoon. À Comilla, les exposés sur des systèmes éprouvés de crédit en faveur des pauvres ont présenté un intérêt particulier pour les participants. À Yangoon, les débats ont surtout porté sur le rôle des femmes et du secteur privé dans le domaine des pêcheries et sur la durabilité de l'aquaculture. Ce processus appelle certes des améliorations, et il conviendrait notamment de suivre et d'évaluer de plus près l'exécution et les résultats de ces exercices. Le Groupe spécial de la CTPD s'emploie à remédier à cette situation. De

nombreux projets restent lettre morte parce que les parties ne réussissent pas à réunir les fonds relativement modestes nécessaires à leur mise en oeuvre.

Ateliers et réunions thématiques

130. Le Groupe spécial de la CTPD a appuyé au total 22 ateliers et séminaires en 1993 et 15 en 1994. Certains d'entre eux ont bénéficié de l'aide financière d'autres entités telles que les bureaux régionaux du PNUD, le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, la CNUCED, la CESAP, UPU, le SEL et l'OIM. Les ateliers au titre du sous-programme du cinquième cycle sont très bien structurés. La documentation publiée avant les réunions est établie avec soin, les participants sont judicieusement sélectionnés et les rapports qui en découlent sont d'une grande utilité technique et sont souvent publiés sous forme de guides et de manuels. La principale raison d'être de ces ateliers est le rôle de catalyseur qu'ils jouent en stabilisant le processus de développement.

131. Au cours de la période à l'examen, les thèmes ci-après ont fait l'objet d'ateliers : formation à l'informatique (1), vulgarisation des résultats des travaux de recherche (2), dette extérieure (2), gestion de l'aide (3), planification énergétique (2), sciences et techniques en faveur du développement (2), commerce Sud-Sud (2), migration internationale (1), soins de santé primaires (2), problèmes urbains (1), techniques traditionnelles (teintures organiques, tissage artisanal, assainissement communautaire, stratégies de survie et techniques alimentaires autochtones) (5), carpiculture (1), utilisation des halophytes en agriculture (1), plantes médicinales et ethnobotanie (1), privatisation (1), politique micro-économique (1), coopération en matière d'investissements (1), photographie aérienne (1), législation postale (1), mise en valeur des petites îles (2), virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (1), stratégie de la CTPD (1), remise en état des pièces détachées (1) et capacité des ONG (1).

132. Des colloques, des ateliers et des programmes de récompense favorisent la coopération technique ou informatique entre des organisations et des entreprises devant faire face à des problèmes communs. À titre d'exemple, le financement d'une action d'une ONG en faveur du développement et de l'adaptation des techniques alimentaires dans les communautés des Andes est assuré grâce à un programme de récompenses institué de concert avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Deux concours ont été organisés jusqu'à présent, l'un en 1992 et l'autre en 1994. Organisé en 1993, un atelier axé sur la production de textiles par les femmes autochtones au Guatemala a abouti à l'élaboration d'un plan régional destiné à promouvoir l'artisanat autochtone. À l'issue d'un atelier sur la remise en état des pièces détachées tenu en 1993 à Cuba, des cours de formation ont été organisés au Venezuela, et des accords entre entreprises ont été conclus au Brésil, en Égypte, en Inde, au Mexique et au Venezuela. En 1994, le Groupe spécial de la CTPD a collaboré avec l'UPU à l'organisation d'un atelier sur la législation postale et la restructuration du système postal à Bangkok; afin de promouvoir le transfert des compétences vers d'autres pays, l'UPU envisage de créer un réseau des administrations postales qui ont réussi à réaliser des réformes.

133. En avril 1993, de nombreuses entités, dont la CNUCED, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Fonds monétaire arabe, le Programme relatif au financement du commerce arabe ont organisé de concert à Abu Dhabi un atelier sur le développement du commerce dans la région arabe. C'est à la suite de cet atelier qu'a été mis sur pied le programme régional dont il est question plus haut. En mars 1994, le Groupe spécial de la CTPD, en collaboration avec l'ONUUDI, a tenu en Ouzbékistan (Asie centrale) la première table ronde sur les investissements, à laquelle 14 pays ont participé et qui a permis de nouer des liens entre plusieurs entreprises.

Renforcement des capacités

134. Les activités des centres de promotion et l'effort de sensibilisation représentent une autre contribution au renforcement des capacités en matière de CTPD; y contribue également l'appui que le système des Nations Unies pour le développement accorde aux instituts régionaux et nationaux de recherche, ainsi qu'aux activités de formation. Le Groupe spécial de la CTPD a continué d'axer ses initiatives en ce sens sur l'assistance aux réseaux constitués à des fins diverses.

135. En 1993, le Groupe spécial a contribué à l'expansion, dans toute l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, du réseau d'ONG GROOTS (Grassroots Organizations Operating Together on Sisterhood). La même année, il a également facilité la tenue à Harare d'une réunion panafricaine sur la lutte contre la striga hermonthica, une mauvaise herbe tropicale. En 1994, le Groupe spécial a soutenu les quatre réseaux suivants : le réseau en faveur du développement rural, dont les membres se sont réunis au Mexique pour nouer des liens avec les pays africains; le réseau de documentation pédagogique en matière de santé créé au Bénin avec l'aide de l'OMS; l'initiative de jumelage d'instituts régionaux africains et latino-américains; et le réseau de petites centrales hydro-électriques, qui a commencé à se constituer en décembre dernier, dans le cadre d'une initiative à grande échelle lancée à Hang-Chou, et vise à regrouper 32 institutions des diverses régions du globe.

Études et évaluation

136. En 1993, le Groupe spécial de la CTPD a donné son appui à sept études de différents types, dont certaines comportaient des activités parallèles telles que des ateliers et l'établissement de réseaux. La première étude menée à bien portait sur la stratégie en matière de CTPD pour les années 90 et a été présentée au Comité de haut niveau à sa huitième réunion. Cette stratégie, telle qu'adoptée par le Comité, est maintenant celle que suit le système des Nations Unies en matière de développement. Les études de cas sur des partenariats fructueux ayant permis de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le développement sont terminées et ont été examinées à Harare en 1994. Il reste toutefois encore à les publier et à les diffuser. L'étude chilienne sur la coordination de l'aide est également terminée et devrait être publiée et examinée sous peu. Parmi les études sur la politique macro-économique figure le projet de coalition globale en faveur de l'Afrique, auquel le Groupe spécial a contribué en préparant un document directif à l'intention des participants au séminaire consacré à ce projet, organisé au Bénin en 1993.

137. Trois de ces études se poursuivent encore. La collaboration interuniversitaire aux travaux de recherche sur les politiques de développement marque une initiative intéressante. Ce programme a été lancé en juillet 1993 sous les auspices de l'Université d'Addis-Abeba et sera achevé d'ici la fin de cette année. C'est la première initiative africaine entreprise dans ce domaine, et on s'attend à ce qu'elle stimule la réflexion sur les moyens de résoudre des problèmes communs définis par un groupe de collaborateurs du Sud. Le Groupe spécial de la CTPD appuie également une initiative de coopération et d'intégration multisectorielle de pays frontaliers à laquelle l'Argentine, la Bolivie, le Chili et le Pérou sont parties. Ce programme a été lancé au cours du dernier trimestre de 1993, à l'occasion d'une réunion de maires. Il s'agit d'établir un réseau d'information et de promouvoir la collaboration, surtout au sein du secteur privé. La collaboration envisagée ne concerne pas uniquement le commerce, mais aussi d'autres secteurs tels que l'éducation, le tourisme, la santé et la culture. Les participants s'intéressent surtout à trois questions principales, à savoir le commerce, l'environnement et la privatisation. L'initiative du bassin du Pacifique, lancée initialement en Colombie et relevant maintenant du Chili, est un autre sujet d'intérêt.

138. L'année 1994 a été marquée par deux importantes initiatives interrégionales. La première, qui date officiellement de 1993, consiste en un modeste programme de récompenses visant à encourager la coopération entre ethnobotanistes africains et asiatiques et, en 1994, deux institutions, l'une brésilienne et l'autre indienne, se sont vu décerner un prix destiné à financer un programme commun de recherche. La seconde est particulièrement novatrice en matière de CTPD et est appuyée par d'autres entités du PNUD, telles que le Bureau régional pour l'Afrique et la Division des sciences et des techniques, ainsi que par le secteur privé. Cette action en faveur du transfert des techniques alimentaires et des investissements privés vise à favoriser la collaboration entre chefs d'entreprise, chercheurs, financiers et décideurs, en vue de traduire en opérations commerciales les résultats des travaux de recherche. Une ONG au Kenya a établi un ouvrage de référence sur des techniques éprouvées qui sera utilisée dans le cadre d'un programme de sensibilisation et de mobilisation de capitaux. Au nombre des projets relevant de ce programme figurent une exposition de produits de consommation, un atelier à l'intention des entrepreneurs et des chercheurs, des stages de formation sur les droits de propriété intellectuelle et, le moment venu, des opérations conjointes.

Publications

139. En 1993, le Groupe spécial de la CTPD a publié deux dépliants intitulés "Qu'est-ce que la CTPD?" Et "Voici la CTPD-SOI", ainsi qu'une brochure intitulée "Principales décisions en matière de CTPD en 1992-1993". Cette publication vise à diffuser des informations sur la résolution 1992/41 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1992, demandant d'envisager en priorité l'utilisation de la modalité de CTPD, sur les décisions de la huitième réunion du Comité de haut niveau, et sur la stratégie pour les années 90. Plusieurs inventaires des capacités nationales ont également été publiés, ainsi que deux numéros de Cooperation South et un numéro du bulletin d'information TCDC Focus.

140. Une fois les études nationales menées à bien, plusieurs inventaires des capacités nationales ont été publiés, et on a mis la dernière main à la réalisation de divers documents importants qui seront prêts à être distribués lors de la réunion du Comité de haut niveau. Il s'agit d) d'une réédition du Plan d'action de Buenos Aires; b) d'une brochure intitulée "TCDC: from concept to action" ("CTPD : du concept à l'action"); c) d'un nouveau recueil des principales décisions relatives à la CTPD intitulé "TCDC: basic documents" ("CTPD : documents de base") et d) d'un nouveau document relatif au concept, aux avantages, aux problèmes, aux mécanismes et aux pratiques de la CTPD intitulé "TCDC manual: practices and procedures" ("Manuel de CTPD : pratiques et procédures").

CTPD-SOI

141. Le Système d'orientation pour l'information a été considérablement remanié au cours des deux dernières années. Afin de moderniser le SOI et le rendre plus facile à utiliser, le Groupe spécial de la CTPD a commencé en 1993 la conversion de la principale base de données à un système exploité Microsoft Windows, et l'a terminée fin 1994. Le Groupe spécial a également déployé des efforts importants pour améliorer la qualité de la base de données CTPD-SOI, en ce qui concerne le nombre d'institutions enregistrées et la fiabilité des données contenues, qui sont mises à jour plus fréquemment. Pour cela, la collecte de données a été renforcée sur le terrain. Tout l'archivage est effectué sur le terrain; 32 études de pays ont été achevées, et 25 autres sont en cours. Un système a été instauré pour mettre à jour les données tous les trois ans. Les données périmées ont été supprimées, de sorte que la base de données ne contient plus de 2 300 entrées. Afin d'augmenter la diffusion, à l'échelon mondial, de l'information sur les capacités des pays en développement, le Groupe spécial a distribué fin 1994 la base de données sous le nom de INRES-LITE. Ce progiciel a jusqu'à présent été installé sur environ 400 sites, parmi lesquels des bureaux extérieurs du PNUD, des organismes des Nations Unies, des centres nationaux de liaison pour la CTPD, des commissions régionales et certaines ONG. La diffusion du progiciel représente un grand pas en avant car elle facilite l'accès aux informations et leur consultation. Il est prévu d'offrir dans le monde entier un accès en temps réel au SOI, en le plaçant sur le réseau Internet, qui dessert actuellement plus de 20 millions d'utilisateurs.

142. La base de données contient plusieurs modules de formation dans un large éventail de domaines intéressant les pays en développement, à savoir l'éducation, l'agriculture, les services sociaux, la santé, l'architecture, la gestion, la formation et les technologies de l'information. Les efforts se poursuivent pour accroître la base de données et élargir sa couverture des pays ainsi que des capacités techniques. Afin de rendre le système encore plus utile et de promouvoir ainsi la modalité de CTPD, le Groupe spécial a suggéré d'élargir la base de données pour qu'elle couvre de multiples domaines et comporte notamment des renseignements sur les experts des pays en développement, les centres d'excellence et les projets réussis de CTPD qui pourraient être adoptés dans d'autres pays en développement.

143. Nombre d'organismes et d'organisations du système des Nations Unies effectuent leur propre stockage de l'information. La FAO a collecté beaucoup d'informations sur les technologies qui ont fait leurs preuves dans le Sud.

L'ONUDI possède des informations utiles sur l'ensemble du secteur industriel, et la Banque d'informations industrielles et technologiques était jusqu'à une date récente une base de données satisfaisante. En ce qui concerne l'environnement, une quantité importante d'informations seront rassemblées sur le Réseau pour un développement durable. Nombre d'organisations disposent de listes d'experts aux niveaux national et régional. Il est maintenant possible d'introduire un bon nombre de ces informations sur la CTPD-SOI et de rendre leur consultation plus facile pour les utilisateurs. Le réseau d'informations commerciales du Groupe des 77, longtemps appuyé par le Groupe spécial de la CTPD et maintenant utilisé à l'échelle pilote dans 10 centres, grâce à des fonds égyptiens contribuera à la révolution de l'information dans le Sud. La consultation aisée d'informations fiables peut, plus que tout autre élément, jouer un rôle essentiel pour la coopération technique et économique entre pays en développement.

144. Les institutions et les associations professionnelles des pays en développement peuvent fournir des informations aux fins de l'enregistrement de leurs capacités dans la base de données en remplissant les formulaires disponibles auprès des représentants résidents du PNUD sur le terrain ou du Groupe spécial de la CTPD à New York. Les personnes ou institutions qui s'intéressent aux capacités des pays du Sud peuvent obtenir toutes sortes d'informations auprès du Groupe spécial à New York. Les demandes peuvent être dorénavant adressées aux représentants résidents du PNUD et aux centres nationaux de liaison pour la CTPD. On peut se procurer auprès du PNUD un formulaire standard pour formuler les demandes, bien qu'il n'y ait aucune contrainte de forme.

Nouvelles stratégies

145. Le Groupe spécial a mis au point une stratégie de soutien aux activités visant à résoudre des problèmes communs à nombre de pays. Ces activités peuvent être des études de cas, des ateliers sur des thèmes spécifiques, des négociations concertées et des recherches collectives. Il ne s'agit pas seulement là d'un exemple de coopération Sud-Sud, mais également d'une méthode très efficace de résolution des problèmes consistant à tirer parti de l'expérience acquise et des technologies appropriées. Certains thèmes intéressent la quasi-totalité des pays du Sud.

146. La coordination et la gestion de l'aide sont un de ces thèmes. Six initiatives, dont quatre ont été prises au cours des deux dernières années méritent d'être signalées dans ce domaine. Les pays d'Europe de l'Est et de la CEI ont participé en juin 1993 à une réunion à laquelle assistaient également l'Égypte, Malte, la Tunisie et la Turquie, pour s'informer des méthodes de gestion des ministères des affaires étrangères, surtout en matière d'aide étrangère. Cette rencontre a représenté le point de départ d'un programme de formation à la diplomatie dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Dans le cadre des activités de suivi, 23 pays se sont rencontrés en octobre 1994 à Ankara pour échanger leurs données d'expérience en tant que pays donateurs et bénéficiaires de l'aide. En janvier 1994, 12 pays arabes se sont réunis en Jordanie pour échanger leurs points de vue et leurs expériences, et déterminer les actions méritant d'être reproduites. Le Chili, le Malawi et la Turquie ont fourni des documents sur les résultats de leurs activités. ■ l'issue de cet échange, des programmes par pays ont été mis en place pour réorganiser les

modalités et le mécanisme de coordination de l'aide. En 1993, le Chili s'est lancé dans l'étude de huit pays afin de mettre en évidence et d'analyser les méthodes de gestion de l'aide. Ces études sont terminées et seront examinées dans le cadre d'un atelier durant lequel les méthodes jugées satisfaisantes et les expériences réussies seront probablement résumées dans un guide.

147. Plusieurs ateliers sur la science et la technologie ont également été organisés. La commercialisation des résultats des activités de recherche et développement est une questions qui suscite l'intérêt de nombreux pays en développement, et à cet égard, la CTPD est considérée comme un cadre approprié. La possibilité de renforcer les relations d'interdépendance entre les milieux scientifiques et le secteur privé pour faciliter la commercialisation des résultats de recherche et développement a été le thème d'une réunion interrégionale qui a eu lieu en Argentine en mars 1993, avec l'appui du Groupe spécial de la CTPD. Une nouvelle réunion a été organisée au mois de novembre en Inde par le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie. En avril 1994, à Hang-Chou (Chine), un sujet similaire avait été abordé au cours d'un atelier dont les participants venaient de 19 pays. De plus, en décembre 1994, une réunion s'est tenue à Madras (Inde) afin d'étudier la possibilité d'un développement technologique concerté pour l'ensemble de l'océan Indien.

148. Au lendemain de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui a eu lieu à la Barbade en avril et mai 1994, le Groupe spécial a entrepris de promouvoir la coopération technique entre ces pays. À la suite de deux réunions consultatives à Fidji et la Barbade en août 1994, le Groupe spécial a rédigé une étude de faisabilité sur le programme d'assistance technique aux petits États insulaires en développement. Cette étude a été examinée par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session et, dans sa résolution 49/122, en date du 19 décembre 1994, l'Assemblée a invité le PNUD à amorcer l'application du programme d'assistance technique aux petits États insulaires en développement. On prévoit très prochainement d'effectuer un exercice consistant à faire correspondre les capacités et les besoins des États insulaires en développement.

149. Nombre de pays en développement s'intéressent également à la lutte contre la pauvreté; il s'agit d'un problème dont la solution peut, en grande partie, être trouvée dans les données d'expérience des pays du Sud. En Amérique latine, en Asie ou en Afrique, il existe des programmes régionaux visant à déterminer les mesures les plus efficaces de lutte contre la pauvreté. Seuls l'échange de données d'expérience entre les pays du Sud, l'étude des résultats obtenus par ces pays et la réalisation de recherches sur les conditions propres à la région permettent de tirer des leçons utiles. Des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté sont appliqués dans chacune de ces trois régions. Le Fonds d'équipement des Nations Unies a mis en place un programme de formation aux opérations de crédit limité et d'octroi de capital initial, afin d'appliquer le modèle de la Grameen Bank dans les pays les moins avancés. Le Groupe spécial a financé une étude sur les moyens de collaborer efficacement pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement en Afrique. Comme on l'a mentionné plus haut, cette étude est en cours d'achèvement. Par ailleurs, on a effectué à Comilla (Bangladesh) un exercice consistant à faire correspondre les capacités et les besoins en matière de crédit et de lutte contre la pauvreté.

150. Deux faits récents méritent d'être signalés tout particulièrement. Le premier concerne l'évolution de la coopération technique entre les pays d'Afrique et d'Asie dans le cadre du suivi de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Un séminaire a été organisé au mois de décembre 1994 en Indonésie afin de renforcer la coopération entre l'Asie et l'Afrique. Le programme de coopération élaboré à cette occasion met l'accent sur le transfert de savoir-faire, le développement agricole, l'adaptation des technologies, la réorientation des méthodes de gestion économique, l'intensification des échanges commerciaux et la collaboration en matière d'investissement. Jusqu'à présent, les activités de CTPD ont été limitées entre les pays d'Asie et d'Afrique, bien que des échanges se poursuivent entre la Chine et l'Inde depuis un certain temps. L'établissement d'une coopération pour le développement durable entre l'Afrique et l'Asie, particulièrement les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, nécessite la prise de nouveaux engagements, l'adoption de nouveaux comportements et stratégies, l'intensification des échanges d'information et le développement des relations. Le deuxième fait est l'instauration par le PNUD d'un prix au titre de la CTPD octroyé au nom du Groupe des 77 pour marquer le trentième anniversaire du Groupe. Ce prix sera décerné pour la première fois en 1995, après examen des propositions soumises par des institutions de pays en développement. Il sera remis chaque année aux auteurs d'une initiative de CTPD pouvant soit prendre la forme d'une étude ou d'un programme-pilote, soit consister à trouver une solution à un problème pratique, à mettre au point une technologie novatrice ou à appliquer une modalité ayant des incidences sur la coopération technique et économique entre pays en développement.

151. Le rapport du Comité de haut niveau sur les nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement (TCDC/9/3) recommande une réorientation des politiques et des activités de CTPD. Il propose des stratégies novatrices, une réforme des pratiques existantes ainsi que de nouvelles idées, pour examen par le Comité de haut niveau.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

152. Les rapports intérimaires des pays sur leurs activités en matière de CTPD montrent que la coopération bilatérale ne cesse de s'accroître. Les pays en développement envoient un nombre croissant de leurs ressortissants dans des établissements des pays du Sud pour y recevoir une formation, et les efforts déployés dans ce domaine sont, pour une large part, encouragés par l'aide multilatérale et bilatérale. Le manque de ressources financières affectées aux programmes de CTPD continue à limiter les échanges d'experts, de services consultatifs et de matériel. Toutefois, les ressources affectées par les pays à la CTPD sont en hausse, et les institutions des pays en développement, tant publiques que privées, octroient des ressources au titre d'activités de CTPD. La coopération technique entre pays en développement est en grande partie bilatérale, mais il n'existe aucun mécanisme de contrôle ou de suivi qui permette de recueillir des informations à son sujet ou d'évaluer sa valeur financière.

153. Les informations fournies par les organismes du système des Nations Unies pour le développement indiquent que les activités promotionnelles de CTPD appuyées par le système ont sensiblement augmenté et que les mécanismes déjà mis

en place ont été considérablement améliorés. La résolution 1992/41 du Conseil économique et social relative à la modalité de CTPD n'est, d'une manière générale, toujours pas appliquée. Cette modalité n'est suivie que dans très peu d'activités opérationnelles, bien qu'on y ait de plus en plus recours dans certaines composantes d'activités et dans les programmes régionaux. Cette situation reflète la faiblesse du soutien apporté à la CTPD et le manque d'informations sur la façon d'utiliser la modalité dans les programmes appuyés par le système des Nations Unies pour le développement. Il est difficile d'établir un indicateur quantitatif pour mesurer les progrès accomplis dans l'application de la CTPD. Comme l'a entrepris le FNUAP, il conviendrait d'élaborer une nouvelle technique de budgétisation qui tiendrait compte de la CTPD dans les prévisions de dépenses des projets et permettrait ainsi d'élargir l'utilisation de cette modalité et d'en faciliter le contrôle et le suivi.

154. Les rapports annuels de l'Administrateur font état d'une augmentation de l'utilisation des ressources techniques des pays en développement dans l'ensemble des activités opérationnelles du PNUD³. On trouvera dans le tableau 4 ci-après des informations pertinentes pour la période 1990-1993.

Tableau 4

Utilisation des ressources techniques des pays bénéficiaires dans les projets de coopération technique du PNUD (pourcentage)

Type de ressources	1990	1991	1992	1993
Consultants internationaux	38,5	36,5	39,4	39,7
Volontaires des Nations Unies	90,8	89,3	86,7	85,1
Matériel	26,7	32,3	34,3	42,3
Bourses	46,1	94,5	65,1	72,9
Sous-traitance	44,8	41,6	45,7	62,1

155. Bien que ce tableau ne signifie pas qu'il y ait eu dans tous les cas recours à la modalité de CTPD, il montre que des progrès ont été réalisés dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement, dont la recommandation 31 préconise un recours accru aux ressources techniques des pays en développement.

156. Il convient d'accorder plus d'importance à l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la promotion et l'application de la CTPD, car la diffusion de renseignements sur des résultats positifs et des expériences réussies encourage à utiliser davantage la modalité de CTPD. Les pays en développement doivent en particulier améliorer la qualité, la quantité et les délais de publication des rapports d'activités afin de promouvoir la CTPD et d'accélérer ainsi le processus d'accession à l'autosuffisance collective. Les organisations du système des Nations Unies pour le développement devraient également veiller davantage à établir leurs rapports conformément au format déterminé à cet effet, de sorte que toutes les informations pertinentes soient prises en considération.

157. Afin de promouvoir le mécanisme de CTPD, il faut s'employer tout spécialement à renforcer les centres nationaux de promotion de la CTPD et à sensibiliser tous les agents du développement tels que les gouvernements, le système des Nations Unies pour le développement, les ONG et le secteur privé. Il est difficile de définir et d'appliquer une stratégie de CTPD dans un pays sans l'appui efficace d'un centre national de promotion de la CTPD. Le rôle de coordination joué par ces centres est essentiel, car il contribue à accroître l'importance de la CTPD dans le processus de développement national. La décentralisation récente du système CTPD/SOI, qui a été installé dans les bureaux extérieurs et dans les centres nationaux de promotion, permettra de faire de ces centres de meilleures sources d'information sur la CTPD. Le système des Nations Unies pour le développement peut apporter un appui technique aux activités de sensibilisation, mais la principale responsabilité dans ce domaine incombe aux pays, et c'est pour cette raison que les programmes de sensibilisation doivent être élaborés et exécutés par les centres nationaux de promotion. La formulation d'une politique cohérente en matière de CTPD nécessite l'engagement des plus hauts responsables au sein des gouvernements.

158. L'accord-cadre de la FAO concernant l'utilisation d'experts au titre de la CTPD constitue un instrument efficace qui permet de stimuler la coopération en en faisant une composante ou une modalité des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement. Il faudrait que d'autres organisations et organismes du système des Nations Unies aient largement recours à ce type de mécanisme afin d'encourager l'application de la modalité de CTPD.

159. Les rapports présentés par le système des Nations Unies pour le développement, ainsi que les informations fournies par plusieurs pays, font état d'une croissance sensible de la coopération technique entre les pays en développement et les pays en transition. Cette coopération profite avant tout aux pays en transition, mais le savoir-faire technique qu'ils possèdent sera de plus en plus utilisé par d'autres pays en développement une fois que les pays nouvellement industrialisés auront appris comment faire face au défi initial que représente la gestion du processus de transition.

160. Si la situation des femmes a suscité une attention accrue, c'est en partie grâce aux activités d'appui aux techniques traditionnelles et à l'artisanat, et en partie à la suite des mesures directes prises pour résoudre les problèmes qui leur sont propres. Les opérations de crédit destinées aux femmes, le rôle des femmes dans les pêcheries et dans les micro-entreprises, ainsi que les réseaux d'organisations féminines non gouvernementales ont suscité une attention particulière en raison de l'importance qui a été délibérément accordée à ces questions. L'examen de thèmes tels que la mise en valeur des techniques alimentaires autochtones, la conception de motifs pour les produits textiles, l'assainissement rural et les stratégies de survie a inévitablement placé les femmes sur le devant de la scène.

161. S'agissant de la coopération Sud-Sud, la promotion de la CTPD constitue à la fois une fin et un moyen. Tout en étant, sans aucun doute, un instrument de la coopération Sud-Sud, la promotion de la CTPD implique la réalisation concrète d'activités de fond pour la coopération Sud-Sud. Le PNUD et les commissions régionales ont cherché différents moyens de renforcer la coopération entre les pays du Sud, surtout par le biais de leurs programmes régionaux et des activités

de CTPD. Par ailleurs, le système des Nations Unies pour le développement s'emploie sans relâche à accroître l'utilisation des ressources techniques du Sud dans les activités classiques de coopération technique. Il s'attache également à établir des centres d'excellence dans le Sud. La question de la corrélation entre la CTPD et l'élargissement de la coopération Sud-Sud suscitent actuellement un regain d'intérêt. Le présent rapport montre clairement l'importance accordée aux points clefs du rapport de la Commission Sud, qui préconise l'adoption de politiques dans les cinq domaines suivants : le renforcement des engagements nationaux en faveur de la coopération Sud-Sud, l'utilisation des établissements de formation et d'éducation des pays en développement, la promotion du commerce Sud-Sud, la coopération entre les entreprises du Sud, et le renforcement de la sécurité alimentaire.

162. Le manque d'appui financier demeure l'un des principaux obstacles à la promotion de la CTPD. Obtenir les ressources nécessaires pour amorcer les activités de CTPD a toujours été reconnu comme un problème important, mais peu d'efforts ont été faits pour le résoudre. Dans sa décision 8/2, section I, le Comité de haut niveau a prié l'Administrateur de lui présenter un rapport sur la proposition de mettre en place un fonds interrégional, proposition concernant laquelle le Comité a réservé sa position. Malgré plusieurs rappels, cette question a suscité peu d'intérêt de la part des pays développés ou en développement. En mars 1995, seulement 21 réponses avaient été reçues, parmi lesquelles 14 étaient favorables à la proposition. Les Pays-Bas ont proposé d'étudier la mise en place d'un fonds régional et cette question devrait être examinée lors d'une réunion du Comité de haut niveau. En conséquence, aucun rapport distinct n'est présenté sur la question. Trois mécanismes devraient être étudiés afin de réunir les fonds de démarrage nécessaires. Le rapport sur les nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement (TCDC/9/3) formule plusieurs propositions sur le financement de la CTPD, pour examen par le Comité de haut niveau :

a) Concernant l'utilisation des ressources nationales disponibles, il serait utile de regrouper, de manière plus coordonnée, toutes les ressources nationales actuellement consacrées à la CTPD. La mise en place d'un mécanisme de coordination de l'affectation de l'ensemble des ressources financières aux activités bilatérales ou multilatérales de CTPD permettrait sans aucun doute d'obtenir une meilleure allocation des ressources limitées;

b) L'utilité d'un financement triangulaire des activités de CTPD devrait être mise clairement en lumière. Actuellement, on a recours à ce type de financement d'une manière irrégulière et sans planification rigoureuse, comme en Amérique centrale. Ce financement devrait être plus structuré, et les organismes et les pays donateurs devraient l'utiliser plus fréquemment;

c) Les pays en développement devraient allouer à la CTPD davantage de ressources provenant des CIP nationaux et régionaux. Donner la priorité à la modalité de CTPD permettrait de mieux rentabiliser les fonds de coopération technique offerts par le système des Nations Unies.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

² New York University Press, 1980. Pour un aperçu général et un résumé du rapport de la Commission Sud, voir A/45/810 et Corr.1, annexe.

³ Voir DP/1992/12/Add.2, tableau 11, et DP/1994/10/Add.2, tableau 8.

ANNEXE

Liste des pays et organisations ayant fourni des renseignements

1. Pays

A. Pays en développement

<u>Afrique</u>	<u>Asie et Pacifique</u>	<u>Amérique latine et Caraïbes</u>	<u>États arabes</u>	<u>Europe</u>
Bénin	Cambodge	Antilles	Bahreïn	Azerbaïdjan
Éthiopie	Chine	néerlandaises	Émirats arabes	Chypre
Madagascar	Indonésie	Bolivie	unis	Malte
Maurice	Malaisie	Chili	Liban	Ukraine
Mauritanie	Myanmar	Colombie	République arabe	
Mozambique	Népal	Équateur	syrienne	
Ouganda	Pakistan	Panama	Tunisie	
Sénégal	République	Paraguay	Turquie	
Togo	populaire	Pérou		
	démocratique	Uruguay		
	de Corée	Venezuela		
	Samoa			
	Singapour			
	Sri Lanka			

B. Pays développés

Allemagne
Autriche
Nouvelle-Zélande
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

2. Départements et organismes des Nations Unies et organisations régionales
ayant fourni des informations

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Département des services d'appui et de gestion pour le développement
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Organisation internationale du Travail (OIT)
Organisation météorologique mondiale (OMM)
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
Organisation mondiale de la santé (OMS)

/...

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Union internationale des télécommunications (UIT)
Union postale universelle (UPU)

3. Autres organisations intergouvernementales

Asia and Pacific Coconut Community (Jakarta)
Banque de développement de l'Afrique de l'Est (Kampala)
Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour
les pays islamiques (Ankara)
Institut interaméricain de statistique (Panama)
International Pepper Community (Jakarta)
Organisation arabe pour le développement agricole (Khartoum)
Organisation des États américains (Washington, D. C.)
Organisation latino-américaine de l'énergie (Quito)
Système économique latino-américain (Caracas)
Union douanière et économique de l'Afrique centrale
